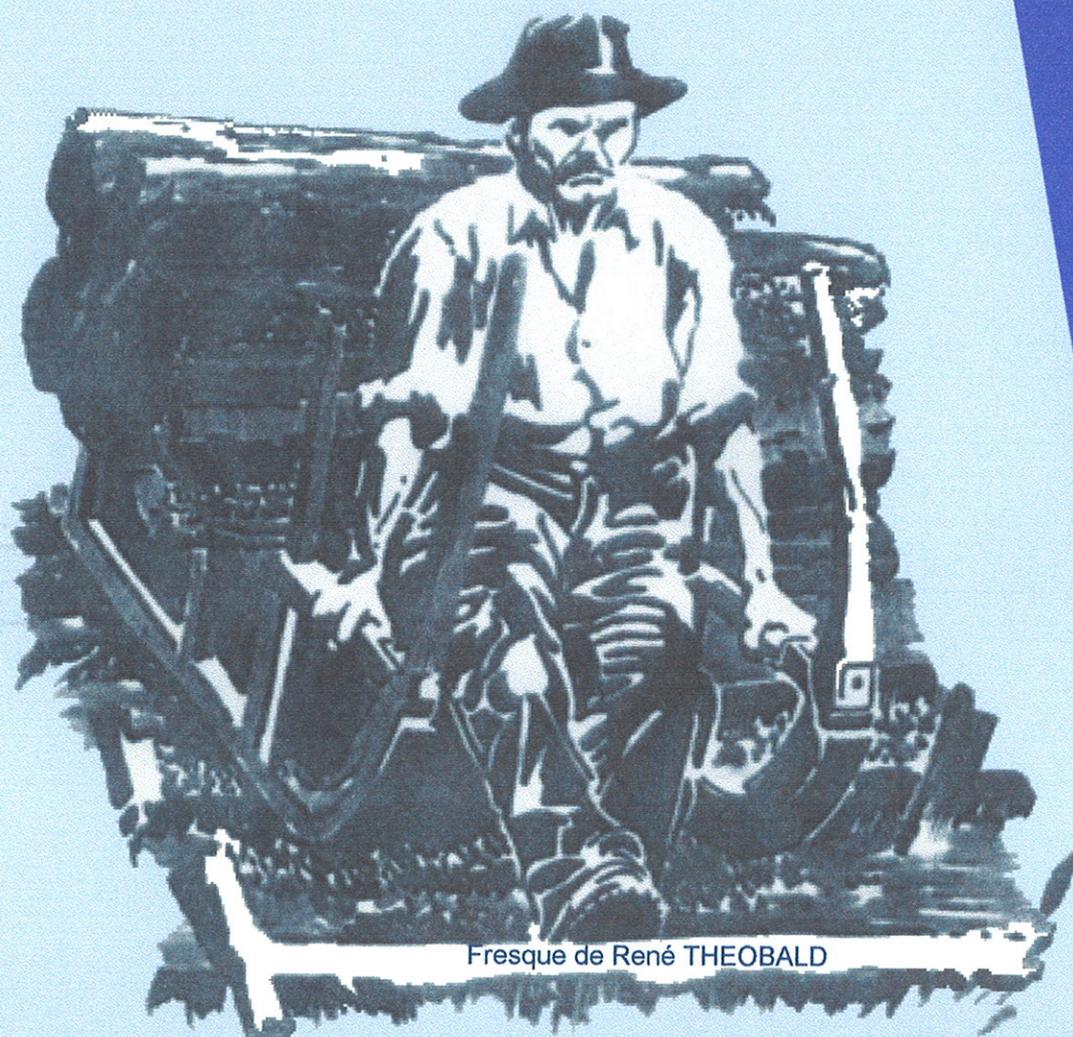


VAL-ET-CHATILLON

www.val-et-chatillon.com

Bulletin municipal d'information



Fresque de René THEOBALD

SOMMAIRE

| | | | |
|---|------------------------------------|----|---|
| 2 | La tempête | 7 | Les délibérations du conseil |
| 3 | Edito | 12 | Recensement : l'analyse de l'INSEE |
| 4 | Nos grands aînés | 13 | Site internet et informatique |
| 4 | Naissances | 14 | Tempête : des répercussions inattendues ! |
| 4 | Mariages | 15 | VAL au fil du temps ... |
| 5 | Décès | 16 | L'avis des associations |
| 5 | Ramassage des monsytres | 26 | Jardin : travaux de décembre |
| 5 | Maisons fleuries (fin) | 26 | C'est fort de café ! |
| 6 | Ils nous ont quittés (depuis 1990) | | |

La tempête du 26 décembre 1999

Les médias l'ont mis en évidence dernièrement : La tempête de décembre 99 a frappé durablement les esprits. Et pour cause ! Personne n'oubliera de sitôt les paysages apocalyptiques découverts dès le lendemain.

Certains sont d'ailleurs restés tel quel. Quant aux secteurs qui ont été exploités, les sols sont dans un tel état que la

vision d'apocalypse subsiste. Ne parlons pas de l'état des chemins qui n'ont pas été conçus pour supporter les moyens lourds mis en oeuvre ...

Un an après, le temps n'est pas encore venu de parler de reforestation,

et peu de proprié-

taires sont disposés à le faire ... puisque nous en sommes encore au stade de l'exploitation des chablis. Une exploitation qui ne satisfait personne, ni du point de vue financier, ni du point de vue des résultats obtenus. **Les acheteurs ne sont pas venus pour réparer une situation** mais bien pour faire des affaires. C'est la loi du marché. Ainsi,

des secteurs difficiles d'accès sont délaissés. Des secteurs d'une même parcelle aussi : on a pris seulement le meilleur. Si les propriétaires de feuillus s'en sortent mieux que les autres, pas de chance pour nous : la commune avait des forêts de sapins.

Il s'agit bien d'une véritable catastrophe écologique et financière.



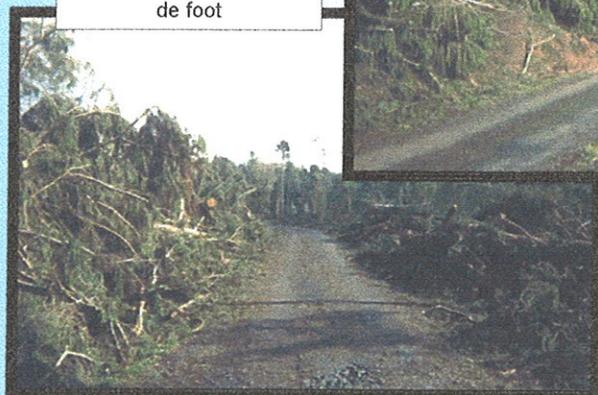
En montant le chemin d'Allemagne, un peu au dessus de l'ancien terrain de foot



En descendant la Noire Basse, en direction de la Gagère ...



Au bout du chemin, la baraque des chasseurs !



Toutes ces photos (plus quelques autres) sont sur : www.val-et-chatillon.com



Quel avenir pour VAL-ET-CHATILLON ... ?

Chers concitoyens,



Dans quelques jours, la fin de cette année 2000 entérinera le changement de siècle.

Nouvelle année, nouveau siècle, nouveau millénaire, ... ces échéances, annoncées avec des mots qui frappent l'imagination seraient-elles plus importantes que la minute qui va se terminer et que celle qui va débiter ? Sans doute pas. Mais la société est ainsi faite qu'elle a besoin de se fixer des repères de temps ... sans cesse dépassés.

Dans quelques jours donc, notre commune entrera dans le nouveau siècle. Dans quel état ?

Val et l'Histoire

Lorsque l'on s'est intéressé à l'Histoire de VAL, lorsqu'on a lu le livre de Roger CORNIBE, on constate qu'il y est relaté des situations difficiles dont la similitude avec celles d'aujourd'hui est troublante. L'Histoire serait donc un éternel recommencement. Ainsi, l'état dans lequel notre commune entrera dans le nouveau siècle ou millénaire est donc forcément relatif. Piètre démonstration pour tenter de minimiser nos problèmes actuels, j'en conviens. Car problèmes il y a bel et bien.

Solidarité ?

Une fois de plus, je déplorerais l'absence totale de toute solidarité locale dans la crise. Aucune réunion de concertation, aucun débat local sur nos problèmes communs, aucune prise de position commune vis-à-vis de l'ONF ou des acheteurs de chablis, etc. Or, nos problèmes ne peuvent que se ressembler : budgets pour le moins difficiles, ventes de cha-

Le constat et l'avenir

Pour les plus anciens, notre commune a bien changé. Avec l'ère de l'industrie était le quasi plein emploi. Des familles ont ainsi pu se fixer, se multiplier, travailler, consommer, bref, vivre à VAL-ET-CHATILLON. Mais ces temps prospères sont révolus car nous vivons une mutation économique (la reprise écono-



Vers des temps difficiles

La commune, amputée de ses revenus forestiers pour de nombreuses années, va devoir survivre. On ne sait d'ailleurs trop comment. Pour sûr, au prix de nombreux sacrifices.

Après la disparition des usines et des taxes professionnelles, nous avons appris à vivre avec les seules recettes forestières et voilà qu'à leur tour, celles-ci disparaissent.

Faudra-t-il espérer une solidarité nationale ? Sur les 36000

communes de France, peu sont des communes forestières. Aussi, comment peut-on raisonnablement penser que la horde de celles qui ne le sont pas (et qui vivent donc sans ce type de recettes) serait disposée à aider celles qui l'étaient (et qui le redeviendront) ? On voit tout de suite qu'il n'y a rien à espérer de ce côté. D'ailleurs la récente réponse du Préfet au Conseil municipal qui s'inquiétait dès janvier de cette année, est sans espoir : rien du côté du ministère de l'Intérieur !

Si encore nous étions solidaires dans la démarche !

Toutes les élections sont importantes. Les municipales et les cantonales de mars prochain le seront sans doute plus que toutes autres car l'action des futurs élus sera déterminante. Notre avenir, votre avenir se jouera là.

Je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

A. GERARD

Nos aînés

Nos respectueuses salutations et nos félicitations à nos aînés



Nos doyennes:

Mme SINNIG Marie-Anne
Mme FRANCK Marie

née le 06/10/1905 - 95 ans -
née le 24/04/1907 - 93 ans -



Nos doyens :

Mr KRUMMENACKER Joseph
Mr DENIS André

né le 10/03/1913 - 87 ans -
né le 25/10/1913 - 87 ans -

Bienvenue ...



| | | |
|------------------------|--------|------------|
| LORENZINI Julie | née le | 13/01/2000 |
| WALTER Quentin | né le | 12/03/2000 |
| CHRETIEN Boris | né le | 11/05/2000 |
| JACQUEMIN Reine-Salomé | née le | 05/06/2000 |
| HORNBECK Timothée | né le | 20/07/2000 |
| JACQUOT Cloé | née le | 24/10/2000 |
| GERARD Théo | né le | 04/11/2000 |

Mariages

DAL MARTELLO Raphaël et
KOCH Sandrine
Mariés le 1^{er} avril 2000

JACQUEMIN Joël et
PELOSI Martine
Mariés le 03 juin 2000

DUHAUT Laurent et
MAXE Christine
Mariés le 22/07/2000



Décès

NOS PEINES

Monsieur BENSIRADJ Ahmed décédé le 14/03/1999

| | | |
|-------------------------------------|---------|---------------|
| Mr TURPIN Gilbert | décédé | le 12/02/2000 |
| Mr SINNIG Adolphe | décédé | le 05/03/2000 |
| Mme JACQUOT née IDOUX Joséphine | décédée | le 22/04/2000 |
| Mme END née CLAUDE Marie-Thérèse | décédée | le 07/05/2000 |
| Mme DIDELOT Marie | décédée | le 31/05/2000 |
| Mme LINVAL née ARBOGAST Suzanne | décédée | le 28/08/2000 |
| Mr BERTRAND Léon dit Antoine | décédé | le 05/10/2000 |
| Mme ZENNER Andrée | décédée | le 16/10/2000 |
| Mr DARDAINE Jean | décédé | le 28/10/2000 |
| Mme DENIS née VOIGNIER Marie-Louise | décédée | le 01/12/2000 |



Nos sincères condoléances aux familles

Infos mairie

RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS

| | |
|---------------|-------------------------------|
| 1ère collecte | mardi 06 mars 2001 |
| 2ème collecte | mardi 03 juillet 2001 |
| 3ème collecte | mardi 06 novembre 2001 |

Maisons fleuries (fin)

Après en avoir débattu, le conseil municipal a estimé que le concours des maisons fleuries était devenu obsolète.

Les prix attribués ressemblant plus à des «mesurettes» qu'à des récompenses incitant les habitants à fleurir, il aurait fallu revoir les attributions à la hausse pour espérer atteindre un objectif. Le contexte financier ne s'y prêtant pas, loin s'en faut, il a donc été décidé de supprimer purement et simplement ce concours.

Il est vrai par ailleurs que les habituels primés ne fleurissaient pas à cause de cela, mais bien pour embellir leur quotidien. Comme il est non moins vrai que quand on aime, on ne compte pas, la commune continuera à être fleurie, n'en doutons pas.

Tout le monde a pu remarquer la tendance aux décorations de Noël des maisons. Notre nouveau concitoyen **Bernard POIROT**, nous en a récemment offert un bel exemple. Félicitations.

Faut-il, à l'instar d'autres communes, encourager ces initiatives ?

Nous y réfléchissons. En tout cas, il ne saurait être question du contraire.



Et le projet 2000-3000 ... ?

Récemment, nous lançons un **appel** ...

Parce que le projet était au point mort,

Parce qu'il ne semblait pas susciter un enthousiasme délirant.

15 jours plus tard, les encouragements reçus ne sont pas suffisants pour considérer qu'il y a une adhésion générale.

Pour autant, une réunion sera prochainement organisée avec l'ensemble des acteurs locaux (Associations, conseillers municipaux, etc.) et une décision définitive sera alors prise.



Impressionnant, toutes ces personnes qui nous ont quitté , depuis 10 ans. Rappelez-vous ...

| | | | | | |
|------------------------------------|-------|------|------------------------------------|-------|------|
| TECLES née ASTIER Julienne | 04/02 | 1990 | BIENFAIT Marcelle née BAPTISTE | 02/03 | 1995 |
| BLAISE Georges | 14/02 | | GERARD Raymond | 15/05 | |
| HAFFNER Camille | 19/02 | | ANTOINE Renée née WOHLSCHIES | 04/06 | |
| DEFOSSE née GUILLERAND Noémie | 06/03 | | GUENAIRE Marin | 20/06 | |
| LABROCHE née BARTHELEMY Marthe | 07/03 | | DEBS Thérèse née POZZA | 23/07 | |
| MARTIN née CORRETTE Martine | 19/03 | | THIRION Marie née KUHNER | 26/09 | |
| LABROCHE Paul | 26/03 | | SOUDIER Marie née FRANCK | 01/10 | |
| JACQUES Robert | 23/04 | | SIMON Pierre | 23/10 | |
| WOHLSCHIES Jeanne | 05/05 | | PIOT Lucie née BQULANGER | 17/10 | |
| ERHART Pierre | 03/06 | | REMY Lucie née PAQUOT | 09/11 | |
| ETIENNE Dominique | 04/06 | | BERTRAND Jeannine née MAILLIER | 10/11 | |
| GEDOR née MEISSE Yvonne | 16/06 | | DEBS Jean | 25/11 | |
| COUDRAI née MARTIN Andrée | 23/06 | | BOURNIQUE René | 07/03 | 1996 |
| RENAC née PAQUOT Marie | 04/09 | | CHATTON Pierre | 04/04 | |
| JACQUES née DAUJON Denise | 17/10 | | DARDAINE Germaine née AUBRY | 27/04 | |
| PLYWACZ née FERRY Anne | 06/11 | | GARDONI Marie née BARD | 12/11 | |
| PROTTO née MASSIGNAN Régina | 28/12 | | LOOS Jean-Pierre | 22/11 | |
| GUENOT Jean-Pierre | 26/02 | 1991 | HUMBERT Joseph | 23/11 | |
| BENA Patrick | 11/04 | | M. ROMARY Marie née CUNY | 18/01 | 1997 |
| KUHL née SCHLEININGER Catherine | 23/04 | | M. SIMON Fernand | 17/03 | |
| BARTHELEMY Charles | 07/06 | | M. ANTOINE Bernard | 27/03 | |
| BATACHE née VALDENNAIRE Bernadette | 03/09 | | M. HALBEHER Georges | 01/04 | |
| GERBE Patrick | 10/10 | | Mme MONGEL Jeanne née HELMEUR | 05/05 | |
| BELLOT Georges | 12/10 | | M. BARBIER Georges | 06/05 | |
| SOMMERLATT Joseph | 28/10 | | M. MICHEL Henri | 18/05 | |
| LAURAIN Jean | 31/10 | | M. MATHIEU André | 30/05 | |
| FENDRICH née LIEVRE Joséphine | 15/11 | | M. BATACHE Rabah | 31/08 | |
| SCHWALLER née MONGEL Marie-Thérèse | 30/11 | | Mme L'HUILLIER Marie née DARDAINE | 03/10 | |
| VOIGNIER Georges | 09/12 | | Mme ROMAIN née GUERIN Marcelle | 09/01 | 1998 |
| CAYET née HAINZELIN Jeanne | 07/01 | 1992 | Mme KUBLER née GROSSKREUTZ Marie | 18/02 | |
| MONGIN Jean | 27/01 | | M. FRANCOIS Pierre | 22/03 | |
| WOLFF née HOSTI Angèle | 27/01 | | M. CAYET Raymond | 27/03 | |
| ROMARY née BABON Yvette | 11/02 | | M. WELSCH René | 03/08 | |
| SCHIFF Jean | 17/02 | | Mme MICHEL née GUILLEMARD Paulette | 21/08 | |
| LAURAIN née MARTIN Augusta | 30/03 | | M. FREMION Robert | 14/11 | |
| DEFOSSE Raymond | 31/03 | | M. CUNAT René | 20/11 | |
| TARNUS née APEL Marthe | 07/04 | | M. VOUAUX Marc | 28/11 | |
| MATHIEU née ADRIAN Berthe | 07/04 | | BENSIRADJ Ahmed | 14/03 | 1999 |
| JACQUES Jean-Baptiste | 14/04 | | BARBIER née SAGER Joséphine | 29/04 | |
| ROMARY Jeanne | 15/04 | | KUHNER Pierre | 08/05 | |
| KRUMMENACKER Renée née VASSEUR | 10/06 | | DUHAUT Gilbert | 18/05 | |
| CLEMENT Marcel | 23/06 | | ROYER Yvon | 14/06 | |
| BINKOWSKI Zdrislaw | 23/06 | | FRECHIN née MANGIN Yvette | 12/07 | |
| MATHIS née MANGOLD Georgette | 27/06 | | LAUNOY Samuel | 02/09 | |
| BELLOT née GEORGES Henriette | 18/08 | | FINANCE née BONTEMS Marie | 04/09 | |
| KUBLER Marcel | 04/10 | | ERHART née MADELEINE Jane | 29/09 | |
| ROMARI François | 30/12 | 1993 | WALKER née HIEGEL Louise | 01/11 | |
| HOST Charles | 24/03 | | VASSEUR née COLLIN Cécile | 24/11 | |
| GERBE Auguste | 15/04 | | TURPIN Gilbert | 12/02 | 2000 |
| MAZIN Bruno | 12/05 | | SINNIG Adolphe | 05/03 | |
| BONTEMS Raymond | 29/06 | | JACQUOT née IDOUX Joséphine | 22/04 | |
| PETIT Jean | 29/06 | | END née CLAUDE Marie-Thérèse | 07/05 | |
| CUNI Gustave | 23/07 | | DIDELOT Marie | 31/05 | |
| BINKOWSKI née CAMPAGNE Janine | 30/08 | | LINVAL née ARBOGAST Suzanne | 28/08 | |
| STAIQULY Jean-Baptiste | 30/08 | | BERTRAND Léon dit Antoine | 05/10 | |
| MAGNETTE née FERRY Pauline | 13/09 | | ZENNER Andrée | 16/10 | |
| DARDAINE André | 13/10 | | DARDAINE Jean | 28/10 | |
| CUNAT Madeleine née MOUGEL | 25/01 | 1994 | DENIS née VOIGNIER Marie-Louise | 01/12 | |
| CAYET Germaine née BRETON | 07/04 | | | | |
| CAMPOY-CERVANTES Alice née COLNOT | 17/06 | | | | |
| CAMPOY-CBRVANTES José | 12/07 | | | | |
| BONTEMS Lucienne née GEYMANN | 14/07 | | | | |
| MATHIEU Michel | 04/08 | | | | |
| CLAUDE Georges | 19/08 | | | | |
| ROC Denis | 20/08 | | | | |
| COSSON Marie-Louise née CAYET | 04/10 | | | | |
| MARRANT Roger | 04/11 | | | | |



Les délibérations du conseil municipal

25 FEVRIER 2000

COMPTE ADMINISTRATIF 1998

| | | | |
|------------------------------|--------------|-----------------------------|------------|
| Budget principal : | | Service des eaux | |
| Dépenses de fonctionnement : | 2 503 775.75 | Dépenses d'exploitation : | 210 890.95 |
| Recettes de fonctionnement : | 3 587 175.43 | Recettes d'exploitation : | 338 476.30 |
| Excédent de fonctionnement : | 1 083 399.68 | | |
| Dépenses d'investissement : | | Excédent d'exploitation : | |
| 1 034 741.42 | | 127 585.35 | |
| Recettes d'investissement : | | Dépenses d'investissement : | |
| 771 432.64 | | 178 318.43 | |
| Déficit d'investissement : | | Recettes d'investissement : | |
| 263 308.78 | | 121 013.94 | |
| Excédent global : | | Déficit d'investissement : | |
| 820 090.90 | | 57 304.49 | |
| | | Excédent global : | |
| | | 70 280.86 | |



PROJET "MEMOIRES DU TEXTILE" DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Le Maire fait état de la situation financière de la commune en faisant le point sur l'endettement, la situation fiscale, la prise en compte de l'héritage industriel.

Il remémore le préjudice subi lors de la tempête du 26/12/1999 avec l'anéantissement de la forêt communale entraînant une suppression de recettes pendant de nombreuses années.

Il rappelle que le projet "Mémoires du textile" fait l'objet d'un subventionnement à hauteur de 85% par l'état, la région et les fonds européens et propose de faire appel à la solidarité départementale afin d'obtenir une subvention exceptionnelle du Conseil Général.

Le Maire insiste sur le fait que l'annulation du projet serait une catastrophe qui s'ajouterait à celle de la tempête sachant que la commune a plus que jamais besoin d'un projet porteur d'espoir.

Le Conseil municipal

1. ADHERE totalement aux arguments avancés par le Maire
2. DECIDE de concrétiser le projet "Mémoires du Textile" en inscrivant les crédits nécessaires au budget primitif de l'année 2000
3. SOLLICITE une participation financière exceptionnelle du Conseil Général au titre de la solidarité départementale.
4. S'ENGAGE à conserver les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien et à leur maintenir leur destination.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU PREFET

Le Maire invite le Conseil Municipal à prendre en compte la nouvelle donne financière provoquée par l'ouragan du 26/12/1999 et rappelle les informations suivantes :

1. sur les 315 Ha de forêt communale, 170 Ha sont sinistrés à 100% représentant 45 000 m³ de chablis.
2. la commune vendait en moyenne 200 m³ par an. Il en résulte plus de vingt années sans recette.
3. les recettes forestières annuelles abondaient le budget principal pour un pourcentage compris entre 35 et 45%
4. la section recettes des futurs budgets va donc s'en trouver amputée d'autant, soit 700 000 F. en moyenne.

Un débat s'instaure sur les solutions envisageables, permettant de boucler les futurs budgets

1. la situation de l'endettement de la commune pourrait être résolue en soldant la quasi totalité des emprunts à la condition que la vente et l'exploitation des chablis puissent être effectués en totalité (montant estimé : 2 millions de francs)
2. la situation de l'effort fiscal est ensuite examinée: si chacun s'accorde à admettre que cet effort pourrait être accru, une simulation portant sur une augmentation conséquente des taux d'imposition indique une recette potentielle supplémentaire de 100.000 F maximum.
3. les économies à réaliser sur les budgets futurs sont

appréhendées. Il est mis en évidence que la commune a une charge de fonctionnement importante et incontournable due à l'héritage industriel qu'il faut bien assumer. La seule économie substantielle que tous les conseillers refusent d'envisager serait la suppression d'un poste et une économie d'environ 240.000 F.

4. de toutes ces considérations, il résulte que les efforts possibles, et dont certains sont rejetés d'emblée, ne permettront pas de boucler les futurs budgets, et que les recettes forestières étaient bien vitales pour la commune. D'ores et déjà, le manque de recettes pour les années futures est estimé à environ 600.000 F. l'an.

Le Conseil Municipal, après avoir pris conscience de l'ensemble de ces éléments,

1. tient à souligner que le passé industriel de la commune a laissé un héritage lourd à porter qui se traduit par des friches industrielles à traiter, des infrastructures disproportionnées, une longueur de voirie conséquente, un habitat de type "cité ouvrière" à reconvertir, une situation économique désastreuse, un taux de chômage et des problèmes sociaux très importants.

2. charge Le Maire d'informer Monsieur Le Préfet de Meurthe-et-Moselle sur les difficultés financières auxquelles la commune va devoir faire face dans les années à venir

3. sollicite des mesures d'aides particulières et exceptionnelles au titre de la solidarité nationale



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL

Le maire informe le Conseil Municipal d'un courrier émanant de M. Michel JACQUEL, Président d'IDEAL, lequel souhaite sensibiliser les communes du secteur sur la Convention de Développement Local. Cette convention, maintenant arrivée à son terme, a généré un projet de territoire réalisé par l'agent de développement local, ce projet ayant été remis à tous les conseillers.

Compte tenu du dynamisme engendré et des répercussions favorables de la dite convention, sa pérennisation s'imposerait. Or, la structure porteuse, qui était IDEAL pour une période transitoire, se devrait d'être l'émanation d'une volonté locale issue de la zone comprenant les trois cantons de BACCARAT, BADONVILLER ET CIREY.

L'axe 5 du projet de territoire énumère certaines solutions permettant d'envisager la forme que pourrait prendre cette structure porteuse. Or, les hypothèses avancées ont toutes une problématique importante hormis celle qui consiste à retenir la Communauté de Communes de la Haute Vezouze qui serait la seule véritable intercommunalité du secteur concerné.

Le Conseil Municipal,

1. SOUHAITE qu'une nouvelle Convention de Développement Local puisse être négociée avec la Région et le Département.

2. SOUHAITE que cette convention puisse être portée par la

(Suite page 8)

(Suite de la page 7)

Communauté de Communes de la Haute Vezouze, laquelle serait alors une interface entre les différents partenaires, et conforterait ainsi un rôle prépondérant dans le dynamisme intercommunal.

FIXATION DU PRIX DE L'EAU

Le Maire expose au Conseil Municipal que le prix de l'eau est déterminé lors du vote du budget primitif pour l'année en cours (N).

Or, cette manière de procéder conduit à facturer le tarif de l'année N pour des consommations de l'année N-1. Pour y remédier, il serait nécessaire de fixer le prix de l'eau en décembre pour une consommation intervenant au cours de l'année suivante.

Le Conseil Municipal, conscient du décalage entre la fixation du prix de l'eau et son application

Fixe ainsi qu'il suit les modalités applicables à la facturation de l'eau :

1. Soit l'année N correspondant à l'année de

consommation d'eau soumise à facturation.

2. Fixation du prix de l'eau en décembre de l'année N-1.
3. Relevés des compteurs et facturation dès janvier de l'année N+1

Précise la période transitoire que constitue l'année 2000 :

1. Facturation de la consommation d'eau de l'année 1999 au prix fixé par délibération lors du vote du budget primitif 1999
2. Fixation du prix de l'eau de l'année 2000 au budget primitif 2000, les relevés et la facturation intervenant en janvier 2001.

ABATTAGE DES ARBRES BORDANT LA DEPARTEMENTALE

Le Conseil Municipal décide de faire couper les arbres bordant la route départementale situés dans les limites de l'agglomération, côté Cirey, par les services de la Direction Départementale de l'Équipement, la commission "forêts" étant chargée de déterminer les arbres à couper.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES DU LUNEVILLOIS

Le Conseil Municipal décide de financer le fonds d'aide aux jeunes du Lunévillois à hauteur de 500 F pour répondre à des besoins d'insertion sociale ou professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans ne bénéficiant pas du RMI.

MARS 2000

BUDGET PRIMITIF 2000

| Budget principal | | Service des eaux | | Impôts locaux (inchangés) | |
|-----------------------------|-----------|----------------------------|---------|---------------------------------------|---------|
| section de fonctionnement : | | section d'exploitation : | | | |
| dépenses : | 2 084 024 | dépenses : | 456 395 | taxe d'habitation : | 3.79 % |
| recettes : | 2 084 024 | recettes : | 456 395 | taxe foncière propriétés bâties : | 5.32 % |
| section d'investissement : | | section d'investissement : | | taxe foncière propriétés non bâties : | 20.21 % |
| dépenses : | 3 666 028 | dépenses : | 449 977 | taxe professionnelle : | 4.40 % |
| recettes : | 3 666 028 | recettes : | 449 977 | | |

PRIX DE L'EAU ANNEE 1999

Le Conseil maintient à 6.60 F le prix du mètre cube d'eau facturé en avril 2000 correspondant à la consommation d'eau du 01/01/1999 au 31/12/1999 (redevance anti-pollution, FNDAE, et TVA non comprise) et en application du nouveau règlement du Service des Eaux applicable depuis le 01/01/2000, fixe le montant de la redevance d'abonnement à 150 F. H.T.

INDEMNITES DES ELUS

Le Conseil Municipal fixe à compter du 1^{er} avril 2000 par référence à l'indice fixé par les articles L 2123-20 et 2123-23 du code des collectivités territoriales, l'indemnité du Maire à 70% de l'indemnité maximale et celles de chacun des deux adjoints à 40% de l'indemnité du Maire.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

| | | | | | |
|--------------------------|--------|--------------------|--------|-------------|--------|
| Fanfare du Val | 3500 F | Club Vosgien : | 3000 F | Val-Cross : | 3500 F |
| Group. défense sanitaire | 500 F | Le Trèfle: | 500 F | JS VAL : | 3500 F |
| ADMR | 1000 F | A.S.I.C : | 1000 F | | |
| Veuves Civiles : | 500 F | Comité des fêtes : | 4000 F | | |

DEMANDE DE SUBVENTION POUR DEBARRAGE DES ROUTES APRES LA TEMPETE

Le Maire avise le Conseil Municipal des circulaires préfectorales stipulant qu'une aide exceptionnelle pourrait être accordée aux communes pour le déblaiement des routes obstruées par la tempête du 26/12/1999.

Aussi, la division Lunéville, Badonviller de l'Office National des Forêts s'est chargé d'instruire les dossiers d'aide en fournissant les plans de situation des zones sinistrées, la nature des peuplements, la longueur des routes dégagées, à charge pour la mairie de fournir les factures se rapportant aux dépenses.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention de l'Etat pour financer les dépenses occasionnées par le débarrage des routes suite à la tempête du 26/12/1999, d'un montant de 88 017, 58 F .

Photo étonnante «plan large» de J.L. DEDENON



11 AVRIL 2000

FETE PATRONALE

Le Maire rappelle aux conseillers que la fête patronale ayant traditionnellement lieu le dernier dimanche du mois d'août, tombe en désuétude, au point que l'année passée, aucun marchand forain ne l'a fréquentée.

Par ailleurs, la fête du textile organisée depuis quatre ans, le 15 août, provoque une animation conséquente susceptible d'intéresser ces marchands forains.

- DECIDE d'ouvrir l'accès, aux marchands forains qui le souhaitent, sur le site des usines de la cotonnière à l'occasion de la fête du textile ayant lieu le 15 août de chaque année.
- FORMULE le voeu que la date du 15 août puisse être assimilée comme étant, outre la fête religieuse de l'Assomption, la nouvelle date de la fête patronale, plus proche d'ailleurs de la Saint Laurent, le patron de la commune qui se fête le 10 août.
- INVITE Le Maire à ne plus donner d'autorisation aux marchands forains pour le dernier dimanche d'août.

**PROROGATION DU BAIL. DE LOCATION DE CHASSE A L'ACCA**

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la tempête du 26/12/1999, l'A.C.C.A de VAL-ET-CHATILLON a subi un préjudice important du fait de la privation de jouissance due à la dévastation des forêts et à la destruction des aménagements cynégétiques.

A la demande de l'association, il y aurait donc lieu de proposer une réparation du préjudice causé.

- DECIDE, au titre de la réparation du préjudice causé à l'A.C.C.A de VAL-T-CHATILLON par la tempête du 26/12/1999, de prolonger l'actuel bail pour une période de 9 années à compter du 1^{er} avril 2003 aux conditions du contrat initial révisable suivant notification de l'office national des forêts
- AUTORISE Le Maire à rédiger et à signer l'avenant au bail de location.

SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE

DECIDE d'attribuer une subvention de 1000 F à la coopérative scolaire pour financer les activités périscolaires animées par les aide-éducateurs dans le cadre de "l'école ouverte".

26 MAI 2000

ACTIVITES OFFERTES AUX ENFANTS ET ADOLESCENTS EN DEHORS DU CADRE SCOLAIRE

Le Maire expose au conseil municipal que la communauté de communes du Pays de la Haute Vezouze a décidé par délibération du 30 mars 2000 d'opter pour la compétence "activités offertes aux enfants et adolescents en dehors du cadre scolaire" afin de permettre la mise en place et les réalisations des activités qui seront organisées dans le cadre du "Contrat éducatif local" sur le canton de Cirey-sur-Vezouze.

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette prise de compétence avec modification de

l'article 4 des statuts de la communauté de communes du Pays de la Haute Vezouze.

APPLICATION DE TARIF POUR INTERVENTION SUR LES BRANCHEMENTS D'EAU

Le Conseil Municipal, dans le cadre de l'application du règlement du service des eaux, fixe le coût à facturer concernant l'intervention du fontainier pour une ouverture ou une fermeture d'un branchement demandée par l'abonné, à 100 F TTC, somme forfaitaire représentant les frais de déplacement et d'intervention

ETUDE D'ASSAINISSEMENT POUR AMENAGEMENT DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide de confier au cabinet SEPAAM environnement, l'étude d'assainissement à réaliser pour l'aménagement des bâtiments communaux et retient la proposition suivante :

- mise en place d'un filtre à sable alimenté sous basse pression d'un montant de 16 900 F HT

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE PAR LES COMMUNES DE RESIDENCE DES ENFANTS FREQUENTANT NOTRE ECOLE

Le Maire informe le conseil municipal que des enfants résidant dans des communes extérieures fréquentent notre école primaire et qu'à l'inverse des enfants de Val sont scolarisés à l'extérieur. Pour une gestion plus rigoureuse des finances communales, le Conseil Municipal décide de demander une participation financière aux communes de résidence des enfants scolarisés dans notre école primaire

Cette participation sera calculée en fin d'année en divisant le montant des dépenses de fonctionnement (y compris les fournitures scolaires) de l'année par le nombre d'élèves total et en multipliant le résultat par le nombre d'élèves scolarisés de chaque commune.

ENQUETE PUBLIQUE SA CIBOREC

Le Maire informe le Conseil Municipal que la SA CIBOREC a demandé au Préfet l'autorisation d'implanter une unité de broyage de déchets de bois, une scierie et une unité de fabrication de parquet à CIREY-SUR-VEZOUZE

Cette demande est soumise à autorisation au titre de la réglementation sur les installations classées et fait l'objet d'une enquête publique. A cet effet, la commune de VAL-ET-CHATILLON doit donner un avis sur cette implantation car située dans un rayon de deux kilomètres de l'installation projetée.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'implantation d'une unité de broyage de déchets de bois, une scierie et une unité de fabrication de parquet à CIREY-SUR-VEZOUZE

QUESTIONS DIVERSES

1. Décide d'appliquer pour l'année 2000 une hausse de 1% sur les loyers communaux suivant l'indice du coût de la construction fourni par l'INSEE
2. Décide la réalisation d'une fresque sur le pignon de l'ex.bâtiment EREVO par l'entreprise THEOBALD pour un montant de 6000 F TTC, dépense à imputer à l'article 2315 du budget de l'exercice en-cours
3. Fixe le prix du stère de bois communal façonné à 120 F TTC pris sur place

Fête patronale : précisions

La fête patronale est d'abord et avant tout une fête religieuse catholique. Le Saint patron de la commune est Saint Laurent qui s'honore le 10 août. La tradition de la fête l'avant-dernier dimanche d'août n'est qu'une convenance de forains, lesquels ont imposé cette date qui suit d'ailleurs le dimanche de celle de Cirey.

S'agissant de fête religieuse, le conseil municipal n'a pas compétence pour décider quoi que soit. Avec la disparition des forains, il a simplement formulé des vœux. La nuance est importante.

02 JUIN 2000

Problèmes de vandalisme et d'insécurité

Le maire invite l'assemblée à s'exprimer sur les problèmes de vandalisme répétés et sur les sentiments d'insécurité ressentis par beaucoup administrés.

Du débat, il ressort que ces problèmes sont réels et mal acceptés par la population qui se pose des questions. La recrudescence d'actes de vandalisme perpétrés sur les biens et équipements publics apparaît à tous comme un fléau qui s'installe durablement eu égard à la faiblesse des moyens employés pour sévir lorsque les responsables de ces méfaits sont démasqués. Ce vandalisme, qui coûte très cher à la collectivité, semble le plus souvent être le fait de mineurs sur lesquels l'autorité parentale serait insuffisante, voire inexistante. L'ensemble des conseillers présents se refusent à considérer cette recrudescence comme une fatalité.

La répétition de ces actes de malveillance, l'absence de moyen pour en rechercher les auteurs et le sentiment d'impunité qui en découle engendrent pourtant des comportements fatalistes de la part des autorités locales, ce qui est très préoccupant pour l'avenir. En liaison avec ce qui précède, les cas de cambriolage semblent également devenir répétitifs. A cela s'ajoutent d'autres cas de destruction de véhicules, la nuit.

Quelques conseillers font état d'un potentiel de débordement de la part de certains administrés qui se sentent en insécurité, et se

demandent s'il faut attendre la « bavure » pour agir. Les actions des forces de gendarmerie sont évoquées. Il semble reconnu par tous qu'elles n'ont pas l'efficacité souhaitée.

L'évolution d'une société qui privilégie les libertés et les droits des citoyens au détriment d'autres valeurs morales comme les devoirs enlève quasiment tous moyens d'investigation à des gendarmes qui en sont réduits à ne relever que du flagrant délit avec, comme c'est le cas de la gendarmerie de CIREY-SUR-VEZOUZE, des moyens en constante régression. L'intervention systématique et régulière de gendarmes motorisés (Brigade Motorisée de Lunéville) traquant essentiellement les usagers de la route ajoute au malaise. Les défaut de ceinture ou les excès de vitesse semblent des infractions trop faciles à relever pour des citoyens qui souhaiteraient voir leur police s'occuper aussi d'autres cas les préoccupant dans leur vie quotidienne.

En conséquence de ce qui précède, l'unanimité des conseillers présents :

Demande au maire d'alerter Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle ainsi que les parlementaires sur les problèmes évoqués en insistant sur le fait que ces dérives ne sauraient être minimisées comme cela semble être trop souvent le cas.

Demande à Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle de vouloir bien se pencher sur les mesures susceptibles d'être prises en matière de prévention et de répression, ainsi que sur la situation de l'effectif de la gendarmerie de CIREY-SUR-VEZOUZE, souvent inopérante dans la circonscription compte tenu de son emploi au profit d'autres unités.



07 JUILLET 2000

ELECTION D'UN ADJOINT :

Suite à la démission de M. GUENAIRE Henri du poste d'adjoint, le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un nouvel adjoint. M. FERRON Jean-Marie a obtenu 14 voix et a été proclamé 2^o adjoint.

INDEMNITE DU MAIRE :

Sur proposition du maire qui souhaite faire baisser ses indemnités, le Conseil Municipal fixe à compter du 1^{er} juillet 2000 par référence à l'indice fixé par les articles L21-23-23-1 du code

des collectivités territoriales, l'indemnisation du Maire à 40% de l'indemnité maximale, l'indemnité des Adjointes représentant 40 % de l'indemnité du maire.

QUESTIONS DIVERSES

accepte l'indemnisation par les assurances Groupama du sinistre tempête d'un montant de 81027 F
décide d'ouvrir un crédit de 2908, 81 F à l'article 665 du budget de l'exercice en cours pour financer l'escompte de 2% accordé à la SA WILFOREST lors du règlement des chablis.

08 SEPTEMBRE 2000

AMENAGEMENT DE LA "MAISON DE LA MEMOIRE DU TEXTILE"

1. DECIDE la mise en appel d'offres ouvert des travaux ci-après désignés : travaux d'aménagement de "la Maison de la Mémoire du Textile" par publication dans les journaux de la presse régionale l'Est Républicain, Le Républicain Lorrain, La Liberté de l'Est
2. -ACCEPTTE le dossier de consultation d'entreprises correspondant, établi par monsieur GERARD Pascal, architecte D.P.L.G.
3. -DESIGNE les membres de la commission d'ouverture des plis :
4. MM. FERRON Jean-Marie, BOUQUET René, GRANDJEAN Olivier, Mme CHOWANSKI Annie pour assister Monsieur Le Maire à la séance d'ouverture des plis avec Madame Le Receveur Municipal et, Monsieur Le Directeur Départemental de la Répression des fraudes ou son représentant
5. -PRECISE que les dossiers de consultations d'entreprises pourront être retirés chez APACHE COLOR 13,

place Carrière 54000 NANCY contre un chèque de 500 F de caution, par les entreprises qui en feront la demande par écrit.

AUGMENTATION DE LA CAUTION VERSEE PAR LES USAGERS DE LA SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal, considérant que l'actuelle caution est insuffisante pour pallier les éventuelles défaillances des locataires, DECIDE d'augmenter la caution versée par les usagers de la salle des fêtes lors de la réservation, comme suit :

1. habitants de la commune : 1500 F
2. personnes extérieures à la commune : 2000 F.

QUESTIONS DIVERSES

1. FIXE le prix du stère de bois à façonner en forêt communale à 5 F par stère
2. VOTE une subvention de 1600 F à la Coopérative Scolaire pour la participation à une sortie éducative
3. DECIDE d'installer une alarme à l'école pour un montant de 18 338, 27 F TTC, travaux à réaliser par l'entreprise Gilbert RECEVEUR.

26 OCTOBRE 2000

AMENAGEMENT "MAISON DE LA MEMOIRE DU TEXTILE"

Le Maire informe le Conseil Municipal des résultats de l'appel d'offres et relate les positions arrêtées par la commission d'ouverture des plis.

Il indique que 3 lots ont été déclarés infructueux, respectivement les lots couverture maçonnerie et carrelage.

Les 2 premiers lots n'ayant été l'objet d'aucune offre.

En conséquence, il y aurait lieu de relancer une publicité par voie de presse pour les 3 lots considérés.

Le Conseil Municipal,

1. DECIDE la mise en appel d'offres en marché négocié pour les lots couverture, maçonnerie et carrelage par publication dans les journaux de la presse régionale (l'Est Républicain, le Républicain Lorrain, la Liberté de l'Est)

2. PRECISE que les membres de la commission d'ouverture des plis restent inchangés

3. INFORME que les dossiers de consultation d'entreprises pourront être retirés chez APACHE COLOR 13, place Carrière 54000 NANCY contre un chèque de caution de 500 F libellé à l'ordre du Trésor Public et envoyé à celui-ci, par les entreprises qui en feront la demande par écrit.

LOGEMENT DE LA POSTE

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande émanant de la Direction de l'Immobilier de la Poste, laquelle souhaite revoir l'actuel bail de location afin d'en distraire le logement qui n'est pas utilisé.

Le Maire indique par ailleurs que pour concrétiser cette demande, il y aurait lieu d'engager des travaux conséquents afin de modifier l'installation de chauffage et les alimentations en eau et en électricité

Le Conseil Municipal,

1. DONNE un avis défavorable au réexamen du bail de la Poste en égard aux travaux importants qu'il conviendrait d'engager pour séparer le bureau de poste du logement de fonction.

2. Par ailleurs, il formule le vœu que la Poste conserve le logement de fonction afin de maintenir le poste de Receveur pour l'avenir.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal,

DECIDE, par 11 voix pour et 3 voix contre, de conserver les éléments métalliques de la Zone Artisanale suite à la demande de l'Entreprise CALVISIO d'acquiescer 7 poutrelles et 4 poteaux

DIFFERE les admissions en non-valeur et donne des informations pour assurer le recouvrement

24 NOVEMBRE 2000

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2000

Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire de l'année 2000 comme suit :

Section de fonctionnement:

dépenses : 681656
recettes : 1234642, 19

Section d'investissement

dépenses : 847109
recettes : 847109
excédent global : 552986, 19

CREATION D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le poste d'agent administratif occupé par Mme ERHART Odette jusqu'en juin 1992 a été supprimé en décembre 1993.

Les tâches se rapportant à ce poste ont été confiées à Mme CONOT Anne-Marie employée dans le cadre d'un Contrat Emploi Solidarité du 01/01/1994 au 31/12/1995 puis dans le cadre d'un Contrat Emploi Consolidé du 01/01/1996 au 31/12/2000 dont il est admis que la finalité d'un CEC puisse être concrétisée par une embauche définitive.

Il serait donc nécessaire de créer un poste d'agent Administratif à compter du 01/01/2001 afin que la réalisation des tâches administratives continuent à être assurées conjointement avec la secrétaire de mairie.

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'agent administratif à temps incomplet (16 heures par semaine) à compter du 01/01/2001 afin d'assumer la charge croissante de travail des services communaux.

PLACEMENT DE TRESORERIE

Le Maire expose que la vente des bois sinistrés par la tempête de décembre 1999 a provoqué des recettes exceptionnelles qui ne seront pas absorbées par les dépenses de l'exercice 2000. Il propose donc un placement budgétaire.

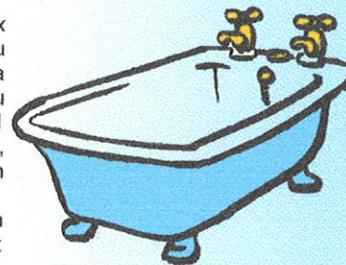
Le Conseil Municipal décide de procéder à un placement budgétaire en Bons du trésor négociables d'un montant de 600 000 F sur une durée de 6 mois avec possibilité de prolongation et charge le Maire de réaliser le placement aux meilleures conditions possibles et de signer tous documents s'y rapportant.

SERVICE DES EAUX - TARIFICATION ANNEE 2001

Le Conseil Municipal

- maintient à 6,60 F le prix du mètre cube d'eau correspondant à la consommation d'eau du 01/01/2001 au 31/12/2001 (redevance anti-pollution, FNDAE et TVA non comprise)

- maintient à 150 F HT la redevance de branchement

**QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil Municipal,

- accepte les indemnités suivantes par les assurances Groupama :

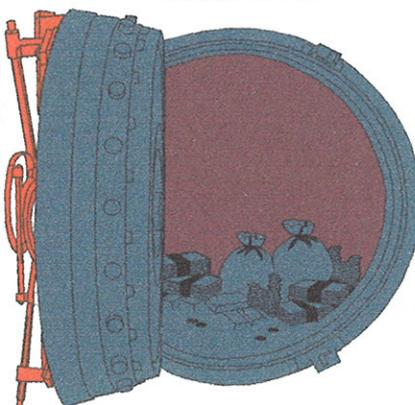
- 317, 88 F suite à un bris de glace sur la voiture de Mme HALBEHER pendant des travaux de débroussaillage

- 4457, 56 F suite à un vol avec effraction à la salle des fêtes

- fixe le prix de vente du livre " Val-et-Chatillon, son passé-ses gens" à 100 F l'unité

- décide d'imputer la facture des Ets ASCO d'un montant de 223,13 F à l'article 2188 de la section d'investissement du budget de l'exercice en cours.

- décide dans le cadre d'un partenariat avec "La Poste", de prendre en charge l'impression de 10 000 enveloppes pré-timbrees avec en-tête à l'effigie de la commune pour un montant de 2235, 32 TTC



L'humour relevant du domaine de la subjectivité, donc pas toujours partagé, le concepteur de ces pages tient à préciser qu'il assume l'entière responsabilité du choix de ses illustrations.

Adresser vos réclamations à :
A. GERARD 14 rue de Morval
54480 VAL-ET-CHATILLON

Le recensement de 1999

**Il faut un peu de temps pour traiter les nombreuses informations collectées ...
Mais c'est fait. L'INSEE nous a communiqué les données suivantes :**

Au 08 mars 1999, notre commune compte 696 habitants (338 hommes et 358 femmes), soit une densité de 37 habitants au km². La population est en légère hausse par rapport au recensement précédent. En 9 ans, depuis 1990, la commune a gagné 21 habitants. En 24 ans, depuis 1975, la commune a perdu 343 habitants.

Evolution de la population

Au cours des années 90, le déficit naturel a été compensé par des arrivées de population. En effet, entre les 2 derniers recensements, on a enregistré 58 naissances et 97 décès dans la commune ; le déficit naturel s'élève donc à 39 personnes. Par ailleurs, l'excédent des entrées sur les sorties de population est de 60 personnes.

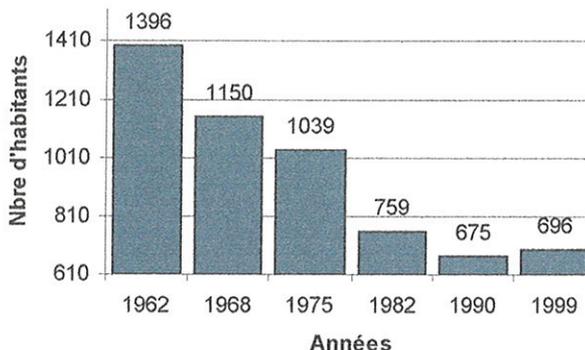
La commune dans son environnement

L'arrondissement de Lunéville regroupe 76 782 habitants, soit une densité de 53 habitants au km². La population de la commune en représente donc moins de 1%. Celle de l'arrondissement est en légère baisse par rapport au recensement précédent. En 9 années, depuis 1990, l'arrondissement a perdu 777 habitants. Dans l'ensemble du département, la population est passée de 711 943 habitants en 1990 à 713 779 habitants en 1999 ; soit un gain de 1 836 habitants.

Les jeunes et les seniors

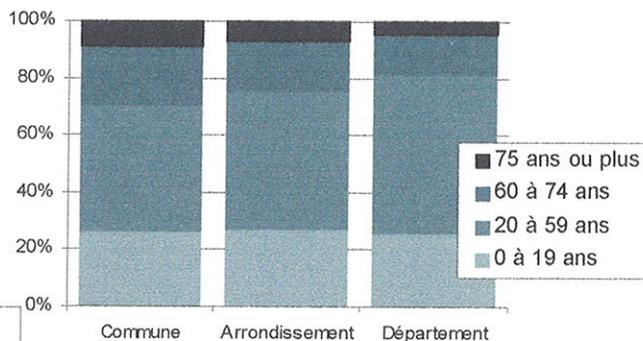
La proportion de personnes âgées est un peu plus forte que dans le reste du département. Les 56 habitants qui ont 75 ans ou plus représentent 8% de la population alors que ce pourcentage est seulement de 6,8% dans le département. Les 187 jeunes de moins de 20 ans représentent 26,9% de la population ; à comparer à 24,7% dans le département.

La population depuis 1962

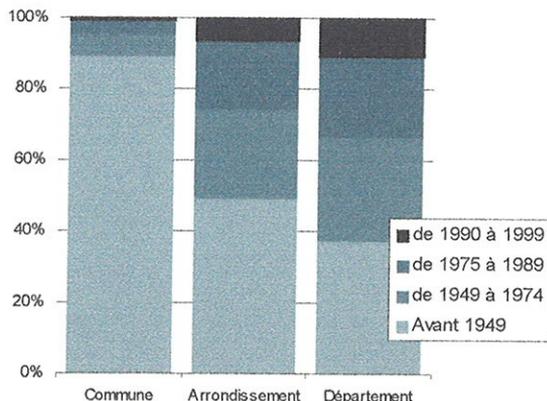


| | Population en 1990 | Population en 1999 | Variation 1990-1999 (%) |
|----------------|--------------------|--------------------|-------------------------|
| Commune | 675 | 696 | 3,1 |
| Arrondissement | 77 559 | 76 782 | -1 |
| Département | 711 943 | 713 779 | 0,3 |

Tranches d'âge



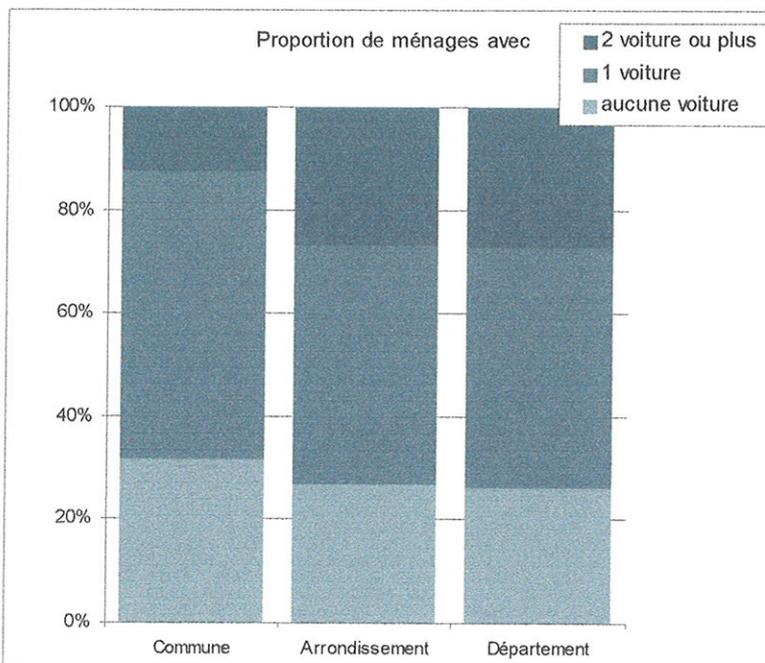
Date de construction des résidences principales



Logements : le neuf et l'ancien

La commune comprend 390 logements : 273 résidences principales et 67 résidences secondaires ou occasionnelles (au moment du recensement, 50 logements sont déclarés vacants). Le parc de logements est très ancien : 32 seulement ont été construits après la dernière guerre, soit une proportion de 8,2%. Cette proportion de logements récents, construits depuis un demi-siècle, est de 46,1% dans l'arrondissement et de 60,6% dans le département.

Le recensement de 1999 (suite)



Les propriétaires et les locataires

La quasi-totalité des résidences principales est constituée de maisons individuelles (97,4%). La grande majorité des habitants de la commune est propriétaire de son logement : 75,5% des ménages.

Le confort des logements et leur ancienneté

Les installations sanitaires et le moyen de chauffage sont des éléments objectifs d'appréciation de la qualité des logements. De nombreuses résidences principales manquent ainsi encore de confort : 34 n'ont ni baignoire ni douche et 154 n'ont pas le chauffage central

L'automobile

L'équipement en automobile des habitants de la commune est relativement faible : 71 ménages n'en ont pas. La proportion des ménages ayant au moins une automobile est de 74% ; dans le département, cette proportion est de 77,7%.

La population active

Parmi les 696 habitants de la commune, 233 personnes sont actives : 146 hommes et 77 femmes. Au moment du recensement, 56 de ces actifs cherchent un emploi et 167 travaillent, soit 30% de la population. Parmi ces personnes qui ont un emploi, 8 exercent une profession à leur compte ou aident leur conjoint ; les 159 autres sont salariées. Une toute petite minorité de ces actifs exercent dans la commune ; 144 personnes vont travailler en dehors.

Dans l'arrondissement, la population active est de 32 412 personnes. Parmi elles, 4 130 cherchent un emploi, ce qui représente un taux de chômage de 12,7%. Dans le département, le taux de chômage est de 11,8%.

Informatique et site Internet

Rappelons l'adresse du site Internet de la commune : <http://www.val-et-chatillon.com>

Rappelons également que l'essentiel des informations contenues dans ce bulletin peut être consulté sur le site (mis à jour régulièrement). Rappelons de plus que la totalité du livre de Roger CORNIBE se trouve aussi sur le site, photos comprises, et qu'il peut donc être consulté, chapitre par chapitre, par tout un chacun, à condition bien sûr d'avoir un ordinateur connecté à sa disposition.

D'autre part, pour ceux qui s'intéressent à la généalogie, vous y trouverez aussi les tables des mariages enregistrés dans notre commune depuis l'an XI jusqu'à 1862 (avec des informations diverses telles que les professions des mariés ou des témoins. Merci à Norma ALOSI qui a fait le dépouillement)



Enfin, rappelons que



l'école primaire est dotée de 6 ordinateurs, d'un scanner et d'une imprimante. Ce matériel est évidemment sous-utilisé en dehors du temps scolaire. Aussi, l'idée d'ouvrir le lieu à tous est toujours d'actualité. Ceci devrait se concrétiser au début de l'année 2001.

Avis à toutes les personnes intéressées.

Appel aussi à tous les volontaires initiés pour assurer un encadrement.

Se faire connaître en mairie. Merci.

Tempête : des conséquences inattendues ! ou « Vive la tempête ! » par A. GERARD

Les communes forestières

Les préjudices financiers causés par la tempête sont importants pour les communes, mais à des degrés divers. Chaque cas est particulier. Notre statut d'ancienne commune textile nous fait dire que pour nous, le préjudice est très important.

En effet, nous assumons encore un héritage lourd à porter : longueur de voirie, bâtiments communaux, service à la population (qui n'en a pas toujours conscience à force d'habitude), etc. Toutes ces choses, issues du passé industriel textile sont autant de charges que les revenus fores-

tiers nous aidaient à supporter. Demain, il faudra faire sans.

Les revenus forestiers :

Nous y étions habitués, certes. Mais il faut admettre qu'ils constituaient un plus, un plus que n'ont pas toutes

les communes, loin s'en faut, puisque toutes n'ont pas la chance de posséder des forêts dans leur patrimoine.

Il y a donc une **inégalité entre les communes** et par conséquent une **inégalité entre les administrés**, selon qu'ils habitent ici ou ailleurs.

INEGALITES :

Précisons et prenons un exemple concret : le prix de l'eau.

Aujourd'hui, presque toutes les communes qui gèrent leur service des eaux ont à faire face à peu près aux mêmes coûts de gestion : stations de neutralisation, systèmes de désinfection, frais d'analyses (obligatoires

et en hausse constante), entretien du réseau, etc. Mais bizarrement, dans certaines communes l'eau est à plus de 10 F/m³ tandis que dans d'autres elle est si peu chère qu'elle est presque donnée ! Pourtant, la loi prévoit que chaque citoyen doit payer le prix du service, à sa juste valeur.

Qu'est-ce qui peut bien expliquer ces différences ?

Les budgets de l'eau doivent

être équilibrés et autonomes, c'est à dire qu'ils doivent se suffire à eux-mêmes. En face des dépenses, il faut des recettes. Les recettes, c'est l'eau facturée aux abonnés. Pour diminuer artificiellement le prix de l'eau, on utilise un artifice budgétaire en subventionnant les recettes par un apport du budget principal. Pour le faire, il faut avoir des moyens. Les communes forestières ont ces moyens ! Enfin, elles les avaient ...

Mais cette pratique se fait forcément au détriment d'autres choses puisque l'argent utilisé pour «faire moins cher» ne peut l'être pour des indispensables investissements (renouvellement du réseau par exemple). A terme, cela conduira à des situations intenables lorsqu'il faudra, contraint et forcé, passer de 2 F à 15 F le m³ !

Cette pratique de baisse artificielle des prix porte un nom : **démagogie.**



Démagogie ... ou «moi je suis fort et je serai réélu»

En procurant des moyens financiers faciles, les recettes forestières permettent donc de faire beaucoup de démagogie. Non seulement elles évitent au maire de faire pression sur l'impôt local pour faire vivre sa commune, mais de surcroît, elles sont utilisées pour faire baisser les prix réels des services, comme on vient de le voir. Du coup, c'est tout bénéfice pour le maire qui se fait bien voir !



Mais il y a bien tromperie envers les électeurs (ou les administrés, c'est presque pareil) à qui on veut faire prendre les vessies pour des lanternes et que l'on prend finalement pour des imbéciles en faisant croire que l'eau ne coûte que 2 F. (exemple d'un cas d'école) ... plutôt que de leur donner conscience du vrai coût d'un service !. Cette pratique de la baisse artificielle du vrai coût d'un service vaut bien entendu pour d'autres services comme les ordures ménagères

lorsque c'est la redevance qui est en vigueur (on comprend mieux du coup pourquoi ces démagogues sont opposés à la taxe).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Les fonctionnaires du ministère des finances qui observent le manège depuis trop longtemps (et qui, eux, n'ont pas à se préoccuper de leurs élections) ont bien pondus des circulaires interdisant tout subventionnement des budgets autonomes. Mais il semblerait que les préfets ferment les yeux sur ces pratiques.



Le navrant de la situation, c'est que là où l'eau est à 10 F et plus, le citoyen pense qu'il se fait arnaquer puisqu'il constate qu'ailleurs on paie moins cher, alors que dans le premier cas on tente d'appliquer le vrai coût du service, et que dans le second on tente de se faire bien voir !

L'enlèvement :

Or, une saine gestion des affaires ne peut se satisfaire de ces pratiques, pour plusieurs raisons :

D'une part, on l'a dit plus haut, l'argent qui est ainsi utilisé pour «faire moins cher» et

pour «plaire à l'électeur» ne peut servir à autre chose, et notamment à d'indispensables investissements. Mais d'autre part, le côté pervers de cette démagogie, c'est qu'en ne responsabilisant pas l'administré par rapport au

vrai coût des services, on s'expose et on expose sa commune à des dérives certaines. En effet, au fur et à mesure que les années passent, faire marche arrière devient quasi impossible. En tous les cas très probléma-

tique puisque inverser la vapeur supposerait, soit de ne plus être candidat, soit de ne pas être réélu. En fait, il s'agirait là d'un moindre mal car le successeur n'aurait pas à assumer des décisions impopu-

(Suite page 15)

(Suite de la page 14)

laire. Par ailleurs, pour espérer remporter les élections, il faudrait beaucoup de tact à une opposition qui dénoncerait cette politique démagogique en reconnaissant implicitement qu'il faut tout augmenter ! On le voit, la tactique adoptée concourt à l'enlèvement dans un long règne (mais c'est bien ce qu'on a cherché à faire) et qu'elle semble conduire inéluctablement vers un autre enlèvement, celui du sous investissement (réseaux et bâtiments obsolètes).

Déjà, en 1986, lorsque j'avais plaidé en conseil municipal

pour une petite augmentation des impôts, je m'étais heurté à l'opposition de certains conseillers d'alors qui estimaient que les recettes forestières devaient bénéficier aux administrés et éviter une augmentation des taxes. J'avais rétorqué à l'époque que, selon moi, les revenus forestiers devaient constituer un plus pour les habitants, mais en aucun cas un moyen de faire de la démagogie (j'ai dû être suffisamment persuasif puisque cette augmentation a eu lieu).

La conscience de l'intérêt général :

Il est certain que si les élec-

teurs avaient réellement conscience de l'intérêt général et s'ils pouvaient faire abstraction des conséquences potentielles pour leur portemonnaie (point de vue complètement utopiste, je sais), ils ne voteraient pas de la même façon et nous n'en serions pas là aujourd'hui.

Encore faudrait-il les informer correctement, à commencer par les conseillers municipaux.

En résumé, nous sommes plusieurs à penser que cette tempête va remettre les pendules à l'heure en gommant un

peu les inégalités entre communes et entre citoyens, et que les individualismes forcés de certains de nos collègues ne seront plus tenables. Du coup, c'est l'esprit d'intercommunalité qui peut avancer.

Si tel pouvait être le cas, alors vive la tempête !

A.G.

Pour monter au créneau et réclamer une solidarité nationale, il nous faudrait, tous ensemble, commencer par mettre nos budgets à plat, sur la table, afin de démontrer les futurs déficits.. A la lumière des comportements mis en évidence ici, peut-on raisonnablement l'espérer ?

(Prix de l'eau à Val : 9,95 F)

VAL-ET-CHATILLON au fil du temps par J. M. FERRON

Pour rédiger cet article, je me suis appuyé, du livre de monsieur CORNIBE Roger : « VAL-ET-CHATILLON – Son passé – ses gens », pour relater certaines périodes concernées par l'économie et la démographie de notre commune.

Le deuxième millénaire ferme sa page d'Histoire, il m'a semblé opportun de retracer au travers d'informations écrites, transcrites, sur les registres de délibération de la commune, des faits importants qui ont marqué notre vallée.

Aujourd'hui notre commune,

pour beaucoup de responsables ou encore pour les nouveaux résidents, donne figure d'une bourgade où le travail n'a pas semble-t-il été le centre d'une activité industrielle très importante. Pourtant, que d'énergie développée pendant plus de 150 ans. Elle engendrait le ferment nécessaire pour espérer sauvegarder l'emploi de tous et de toute. (des périodes de chômage avaient déjà touché la population 1921-1936)

En 1748, notre commune comptait 420 habitants.

En 1836 : 1012 habitants (1^{er} recensement officiel)

En 1856 : 1214 habitants (installation des entreprises BECHMANN en 1950)

En 1911 : 2052 habitants (installation de la SCL 1901-1904)

En 1921 : 1051 habitants (guerre de 14-18 – 85 habitants mourront pour la France)

En 1936 : 1568 habitants (guerre de 14-18 – 85 habitants mourront pour la France)

En 1946 : 1243 habitants (effet de la seconde guerre)

En 1962 : 1396 habitants

En 1968 : 1150 habitants (difficultés des industries textiles)

En 1982 : 759 habitants (fermeture des usines en 1978)

En 2000 : 704 habitants

La fluctuation démographique intervenait pour une grande part dans les effectifs de la fréquentation scolaire.

1831 : 200 élèves scolarisés (pour une population de 965 habitants)

1877 : 264 élèves scolarisés (+ 85 personnes qui participaient aux cours d'adultes)

1906 : 229 élèves scolarisés.

1913 : 284 élèves scolarisés.

1941 : 218 élèves scolarisés.

1950 : 155 élèves scolarisés.

1960 : 260 élèves scolarisés.

2000 : 75 élèves scolarisés dans l'école primaire (+ 76 dans les lycées et collèges)

DE 1832 A 2000 L'HISTOIRE AU FIL DES ANNEES

1832 : il y a environ 100 métiers à tisser répartis dans le village

1850 : construction de l'usine LEHMAN – BECHMANN.

1875 : mois de novembre. Plusieurs tempêtes ont cassé et déraciné de nombreux arbres.

1901 : construction de la Société Cotonnière Lorraine.

1902 : 31 janvier : un ouragan a dévasté une grande partie des forêts. Une scierie communale est installée pour exploiter les nombreux chablis. Elle était située à gauche du chemin, au bas des roches d'Achiffet (Val – St Sauveur)

1910 : mise en place des premières bouches à incendie.

1913 : l'éclairage public est installé en partie (52 lampes)

1919 : pour la première fois,

apparaissent les commissions de travaux au conseil municipal.

1920 : pose d'une voie ferrée de 0,60 d'écartement dans la grande rue. L'étréitesse de la rue pose problème. On peut observer qu'au n° 6 de la grande rue, l'angle de la façade a été taillé pour permettre la circulation du train (Maison ex-VOURIOT).

1927 : apparition du premier distributeur automatique d'essence. Propriétaire monsieur Jean MICHEL (épicière).

1934 : en décembre, pour la première fois se tient un marché d'approvisionnement sur la place Maréchal Foch (salle des fêtes). Le dernier marchand ambulancier (crémier) cessera son activité en 1991-92.

1938 : la salle des fêtes est équipée d'une cabine

cinématographique.

1942 : chaque jour, 125 enfants prennent leur repas de midi à la salle des fêtes.

1943 : en octobre, monsieur Gratien LORRAIN est désigné par le sous-préfet pour assurer les fonctions de maire, charge qu'il occupera jusqu'en 1971. On lui doit la construction de l'actuel groupe scolaire. Il décédera le 26 avril 1978 à l'hospice de Cirey.

1950 : octobre, monsieur BLAISE Georges est le premier taxi de Val.

1957 : le 1^{er} avril est créé officiellement la recette distribution postale, en raison de l'activité intense des usines. **1960** : début octobre, le nouveau groupe scolaire ouvre ses portes à 260 élèves répartis dans 8 classes dont une classe enfantine.

1962 : la Société Cotonnière licencie 300 personnes.

1963 : les Ets BECHMANN déposent le bilan. L'œuvre sociale de la fondation Veillon prend fin avec le départ des 3 sœurs qui l'assuraient.

1967 : les bouchers se voient interdire de tuer les animaux chez eux. Messieurs CAYET et MULLER devront passer par les abattoirs de RAON L'ETAPE.

1968 : l'activité textile étant importante à cette époque, la main d'œuvre étrangère est en forte augmentation, (portugais, espagnol, marocain, algérien, tunisien et turcs). Ils étaient logés aux cités du Moulin, du Bajou et de Morval.

1969 : en janvier, « la tontine », propriété des entreprises BECHMANN est mise en vente. « La tontine », ce nom donné au local vient de l'acte même qui consiste à créer une association destinée à recevoir de l'argent. L'ensemble des membres peut ensuite

VAL-ET-CHATILLON au fil du temps par J. M. FERRON (suite)

(Suite de la page 15)

bénéficier du montant de la caisse constitué. Dans le cadre de la « tontine », le Secours Mutuel était financé par les 2 usines et tous les ouvriers pouvaient bénéficier de soins gratuits.

De 1921 à 1962, sœur Henriette a dirigé la permanence du Secours Mutuel.

1977 : fermeture de la scierie de Clineroche (1^{er} juillet). Elle employait 9 ouvriers.

1978 : avril, fermeture définitive des usines (150 chômeurs)

1979 : la société Erevos s'installe dans le bâtiment des anciennes écoles. Une création de 40 emplois est prévue sur 2 ans. Elle cessera son activité en 1999 pour aller s'implanter à Badonviller.



Transporteurs (camion) : BLAISE Georges – GERARD Marcel

Magasins de cycles : GODFROY – DENIS André

Scieurs de bois : JACQUES Robert – GODOT Louis

Horlogerie : PETREOLE Camille (il pratiquait le colportage)

Bonneterie : COLSON Camille – MEYER Valérie

Tabac : MASSON

Magasin de confection et de chaussures : MASSON Marcel

Tailleur en tissus : IMBURGE

Photographes : CAYET Louis – FRICOT Léon

Electriciens : DARDAINE Eugène – FRICOT Léon

Mercerie : CAYET / DEMANGE

Bazar parisien : (habitation actuelle BESNARD Louis)

Bouilleurs de cru : HACHON – BALZ – GODOT

Débites de boisson : ROMARY – FALTOT – BONTEMS – DILLENSENGER – DUTEIL (Le gourmet lorrain) – café du centre – CHAROLET – café des roches – STORTZ / FERRON – Robinson – FINANCE – SOUHAIT – MARTIN – HETZEL / GERMAIN – etc.

Epiceries : les boulangeries proposaient la vente d'épicerie – SANAL (bleue) – LES ECHO (le rouge) – Les Coopérateurs de Lorraine – HETZEL / GERMAIN

Maraîchers : GERMAIN / VASSEUR – KRUMMENACKER / VASSEUR

Coiffeurs-barbiers : BONTEMS – FINANCE – STORTZ / FERRON – CROUZIER

Couture : DENIS – KUHNER Madeleine – RENAUD Gaby – ERHART / DEPOUTOT Odette

Cinéma : Robinson – paroissial (presbytère) – salle des fêtes

Presse : (dépositaire Est Républicain) LAURAIN Augusta – PERRIN Marcel

Marché : hebdomadaire, très important, de la place maréchal Foch jusque devant l'église

Médecine : un cabinet médical dit « la tontine ». des consultations étaient données 2 ou 3 fois par semaine.

Par ailleurs, le bûcheronnage occupait une place importante.

Les loisirs : fanfare, gymnastique, clique, tir, football, théâtre, ouvrier, école ménagère, patronage, Club Vosgien, etc. Toutes ces occupations culturelles permettaient à notre cité de se retrouver pour oublier les rudes journées de labeur.

1986 : 05 septembre, la municipalité achète les friches industrielles (BECHMANN)

décembre, l'acquisition de la SCL est décidée par la municipalité.

1987 : depuis cette date, plusieurs entreprises de faible activité et de capacité sont venu s'installer à Val. Mais ce n'était qu'éphémère.

L'importance de la population sur le site textile et forestier, nécessite de trouver sur place les subsides nécessaires pour vivre, l'automobile n'étant pas d'actualité. Pour se faire, une activité non négligeable d'artisans et de commerçants, s'installe pour apporter et donner aux villageois l'indispensable à la vie quotidienne.

Ce sont implanté :

Sage-femme : Mme FRANCOSE

Boulangeries : MICHEL/THOMAS, LOUSSERT, JUTTEN/ CLAUDE , Les Coopérateurs de Lorraine.

Boucheries : GEORGES, GODFROY, BELCOURT, CAYET, DURAND, MULLER.

Cordonneries : PETIT, LALLEMAND

Menuiseries : BOLLE Joseph , WOLCHISSE, RHOC

Plomberie-zinguerie : BONTEMS Léon – CANAUT

Marbrier : FARNER (on lui doit l'érection du monument aux morts en 1922)

Taillanderie : CAYET Maurice

Forges : CLAUDON – CAYET Maurice

Plâtriers : CLAUDE Auguste – CLAUDE Joseph – HALVICK Joseph

Peintres tapissiers : FARE – RENAUD

Maçonnerie : GARDONI – RAMELLA

Agriculteurs : DEMANGE – HERY – PIAANT / MICHEL – SIBILLE – MAIRE

Transports forestiers avec bœufs, chevaux, mulets : KUBLER – DILLENSENGER – MAIRE – STECKLY – MICHEL / PIAANT

Garage : THOUVENOT



Jusqu'à ce jour, la communauté paroissiale de notre village a toujours été administrée par des religieux de confession catholique. Cette présence a contribué aussi à l'épanouissement de notre commune. La séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905 n'a aucunement affecté le fonctionnement de la commune.

Cette énumération n'est pas exhaustive. Elle est tout simplement le reflet d'une communauté qui fut laborieuse et soucieuse d'apporter à chacun le bien être qu'il attendait d'une société qui se construisait au fil des années.

Malgré les difficultés et les périodes noires qui marquèrent le village, VAL-ET-CHATILLON a toujours su, le moment voulu, affronter l'adversité. L'espoir a toujours pris le dessus, et c'est unis devant les événements que la population à chaque fois relancé la machine.

Aujourd'hui encore, il ne faut pas baisser les bras. Soyons attentifs bien que la conjoncture actuelle ne se prête plus à l'espoir. On peut encore rêver, malgré les effets catastrophiques de la tempête du 26 décembre 99.

FERRON Jean-Marie
2^{ème} adjoint au maire.

L'AVIS DES ASSOCIATIONS

P. 20



P. 18



P. 24



P. 19



P. 19



P. 20



P. 19



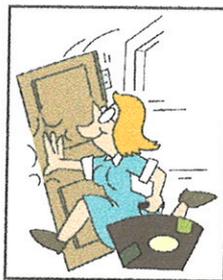
P. 22



P. 21



P. 23



P. 18



P. 24



P. 25

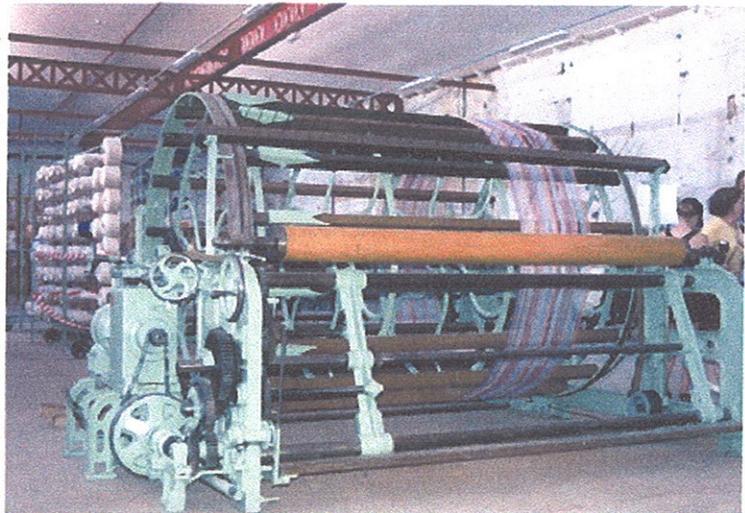


MEMOIRES DU TEXTILE

L'an dernier, je terminais mon propos en émettant ce souhait :

L'an 2000 sera-t-il pour notre association le point d'orgue de notre volonté commune qui est une grande exigence d'ouvrir au public sans contrainte aucune?

C'était beaucoup d'espoir porté par tous! Encore une fois nous subissons les rigueurs administratives et les contraintes dévolues à la sécurité. Pour couronner le tout, l'effet tempête du 26/12/1999, a contribué, à ajouter un élément négatif à l'avancée de notre projet. A l'appel d'offres du marché pour la réalisation des travaux, aucune entreprise de couverture de toitures et de maçonnerie, n'a répondu. Nous voici au point mort. La municipalité doit à nouveau négocier une partie du dossier. Malgré cela, nous sommes toujours confiants. Au 31 décembre 2000, les effectifs de l'association restent stables : 400 adhérents. Les 14 et 15 août 2000, une journée "portes ouvertes" a été organisée. Cette manifestation est toujours aussi bien fréquentée par les nombreux visiteurs. Le feu d'artifice tiré par la municipalité a connu un très grand succès. Visiteurs et spectateurs sont toujours aussi nombreux. Ils ne ménagent pas leurs applaudissements, assortis de leurs félicitations et compliments pour l'organisation de ce spectacle. L'équipe bénévole a entrepris des travaux d'isolation dans la salle de démonstration. Nous attendons le feu vert de l'architecte pour continuer d'autres travaux. Nous sommes impatients d'être à tous points de vue opérationnels. L'association était présente à la fête de la tourte. Notre participation à cette manifestation est le témoignage de la



contexte dans lequel s'inscrit ce projet. Etre le maillon de la chaîne d'un circuit ayant pour point de départ, le Château de Lunéville, le village du livre de Fontenoy-la-Joute, l'achéosite de Deneuvre, le musée du Cristal de Baccarat, La maison de la faïence de Badonviller (actuellement en sommeil), la scierie de Machet (Val-et-Châtillon), la route du lait à Blâmont. Pour la bonne marche du Musée, il est utile et plus que nécessaire de rechercher une potentialité touristique qui mérite d'être exploitée.

INDUSTRIE TEXTILE (un peu d'histoire)

L'industrie textile à Val-et-Châtillon employait pour les deux usines : recensement de 1946 : un effectif de 500 personnes. Recensement de 1950 : un effectif employé de 1046 personnes. En 1956 : 800 personnes. En juin 1978 : 182 personnes (fermeture définitive du site textile de Val-et-Châtillon). Compte tenu du développement important de ces établissements au cours des années 1950, un problème d'urbanisme se posait. Des dispositions doivent être envisagées pour que des constructions nouvelles ne viennent pas empêcher d'une manière absolue, un développement éventuel. Faute de place dans la vallée, les usines logent une partie de leur personnel dans les villages voisins, en particulier à Petitmont et à Cirey-sur-Vezouze. De ce fait, les ressources locales étant problématiques pour le fonctionnement des usines, compte tenu de l'éloignement des logements, des ramassages sont organisés pour pallier à ces difficultés. Les usines textiles de Val-et-Châtillon, exploitent particulièrement la région, Blâmont, Cirey-sur-Vezouze, Bertrambois, Tanconville, Lafrimolle qui leur donne 200 ouvriers et ouvrières. Malgré tout, les ressources sont limitées et la concurrence joue, les différents établissements se disputent les existants et l'entente ne règne pas toujours dans la répartition des zones de ramassage, d'autant plus qu'ils ne sont pas les seuls et que



les usines BATA à Moussey poussent leurs cars de ramassage assez loin. Aujourd'hui, ce sont les entreprises de transport qui ont disparu et malheureusement elles ne font pas défaut aux activités industrielles de notre région qui se sont tues définitivement.

NOTE D'INFORMATION

L'assemblée générale se tiendra le SAMEDI 24 MARS 2001 à 14 H 30 à la salle des fêtes de Val-et-Châtillon.

Bien que le fonctionnement de l'équipe bénévole ne soit pas en péril, nous sommes tout de même inquiets. **Nous avons besoin de nouvelles recrues dans nos rangs.** Vous êtes nombreux à nous soutenir en adhérant à l'association et nous savons que vous avez à cœur à la réalisation de ce projet. **Pourquoi certains ne viendraient-ils pas nous rejoindre pour assurer la pérennité de "MEMOIRES du TEXTILE"?** Nous

serions heureux de vous compter dans notre équipe. **En vous souhaitant, une très bonne année 2001, Le Conseil d'Administration et moi-même vous présentent leurs vœux les plus sincères.**

Le Président : J.M. FERRON

CLUB VOSGIEN

Le Club Vosgien a commencé à faire un relevé de l'ampleur des dégâts sur les sentiers balisés par l'Association et il s'avère que la catastrophe du 26/12/1999 dépasse largement l'estimation du départ. Effectivement le mot catastrophe n'est pas usurpé et bien modestement quelques membres actifs ayant les autorisations requises ont fait une reconnaissance des lieux.

1) Cette reconnaissance était l'étape première de nos investigations.

2) Il nous est encore impossible d'entrer et de

commencer à travailler pour la remise en état de certains tronçons.

3) Il est des sentiers qui seront fermés encore longtemps.

4) Les propriétaires forestiers, l'O.N.F., les Communes savent et connaissent parfaitement la situation des routes forestières et des sentiers autrefois empruntés... par les randonneurs. Ces randonnées sont à interdire dans certains secteurs et il serait prudent de demander soit à l'O.N.F., aux Gardes Forestiers privés ou au Club Vosgien ce que l'on peut entreprendre comme sortie sans risques majeurs.



Sans être défaitiste, nous avouons qu'il est impossible dans l'immédiat de réaliser un travail constructif pour l'avenir de nos sentiers. Tant que les bois commercialisables ne sont pas sortis des parcelles sinistrées ; aucun travail efficace ne pourra être entrepris pour la remise en état de nos sentiers.

Ce sera long mais nous gardons espoir de revoir un jour nos petits sentiers ouverts pour la plus grande joie des vrais randonneurs ou des petits promeneurs.

Cette photo prouve que les purs ont repris le sac à dos sur des itinéraires redevenus praticables.

G. EPPE

JS VAL

A l'aube de ce nouveau millénaire, la JS Val se porte bien. Après une saison 99/2000 en demi-teinte, les résultats tant attendus sont enfin arrivés. Le début de championnat 2000/2001 ayant pourtant commencé par une sévère défaite face à l'équipe de Magnière, (l'équipe n'était pas prête physiquement). Depuis ce jour, l'équipe s'est remise sur de bons rails, elle devrait terminer les matchs aller dans les quatre premiers de son groupe. Autre satisfaction, les 3 tours passés en coupe du district, cela n'était pas arrivé depuis belle lurette. Nous allons essayer de maintenir le cap afin de conserver et même d'améliorer ce classement jusqu'à la fin de la saison. Le club avance également dans ses infrastructures puisqu'il vient de se doter de 2 abris touche qui sont en cours



d'aménagement. Trois nouveaux renforts sont venus gonfler l'effectif (un second gardien et 2 joueurs de champ). L'inter saison a été ponctuée par une sortie en Alsace au mois d'août. Sortie placée sous le signe de l'amitié et du rapprochement entre les membres de l'association. Tous les participants en gardent un excellent souvenir. Côté manifestation, après la soirée Loto du 25/11/2000, une seconde soirée Loto sera organisée au mois de février 2001 suivi de la traditionnelle soirée BAËCKOFF prévue le 07 avril 2001. Vous remerciant d'avance pour votre participation à ces différentes manifestations, les joueurs, les dirigeants et moi-même, nous vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2001.

Le Président: Christian BERNARD

VAL CROSS

Et oui, comme vous le constatez, la section cross se tient toujours prête à l'assaut des dix courses du trophée sport loisirs, en plus de la célèbre corrida d'Heillecourt prévue au calendrier 2000/2001. Malgré de nombreux départs, l'association est toujours présente avec une vingtaine de coureurs dont une majorité d'adultes. Une très bonne ambiance règne au sein de ce club. Par ailleurs, suite à une baisse de la subvention due en partie à la tempête du 26 décembre 1999, nous tenons à souligner que nous représentons toujours aussi



fièrement notre village. De plus, pour la troisième année consécutive, les Gars du Val Cross ont la joie de vous adresser que la finale sport loisirs se déroulera à nouveau au sein du canton, le dimanche 13 mai 2001. DATE A NE PAS MANQUER. Donc, nous espérons votre présence et soutien de tous à cette grande fête de sport, qui se veut conviviale et familiale. D'autre part, tous les membres du cross vous souhaitent de meilleurs vœux, une très bonne santé ainsi qu'une très bonne année 2001.

Le Président: Gilbert DURAND

COMITE DES FETES

Comme chaque année, le comité des fêtes grâce à une équipe soudée et volontaire, a tenu ses engagements, à savoir organiser l'après midi récréatif de Noël et la soirée St Sylvestre.

Le Noël des enfants a débuté par la projection du film "Mon ami Joe" au cinéma de Blamont.

A leur retour un copieux goûter leur a été servi à la salle des fêtes. Suivait enfin un dialogue téléphonique entre les enfants et le père Noël qui arrivait d'un pays lointain.

Tout à coup, des bruits de réacteurs se font entendre, c'est l'arrivée du père Noël dans une immense fusée qui porte le nom d'ARIANE 7.

Tous ces petits écoliers furent très émus. Suivait ensuite, la traditionnelle remise de livres et cornet de chocolats.

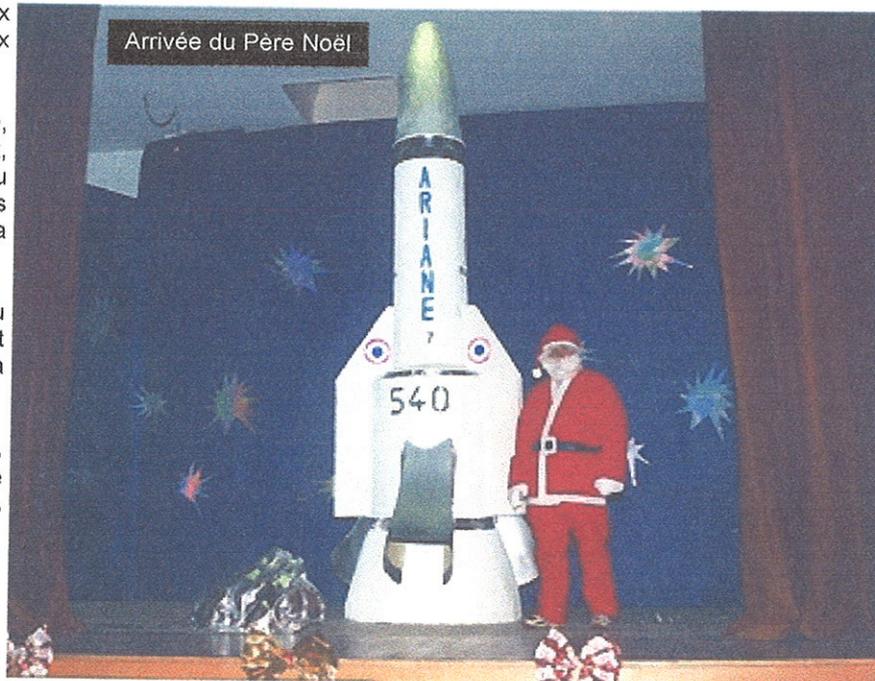
Merci au personnel enseignant, merci aux conseillers municipaux pour leur collaboration pour offrir aux enfants une belle fête de Noël.

Le dîner dansant de la ST Sylvestre, une soirée de qualité, superstitieux, "malgré cette fameuse tempête du 26 décembre" nous n'en dirons pas plus. Encore une fois cette soirée a eu un grand succès.

Un grand merci aux membres du comité et employés communaux et bénévoles qui ont travaillé pour la réussite de ce réveillon.

A l'aube de cette nouvelle année, le comité des fêtes vous présente ses meilleurs voeux et vous souhaite de joyeuses fêtes.

Le Président: Denis KUHNER



USEP



Pour cette année scolaire 1999-2000 écoulée, l'USEP avec l'aide de tous ses bénévoles qu'elle remercie encore, a pu de nouveau permettre la venue de Saint Nicolas (en collaboration avec la dynamique équipe de la JS VAL) pour la plus grande joie des petits et même des grands.

Sorties de ski et autres manifestations sportives ont pu être réalisées en particulier grâce à la réussite incontestable de la fête de Noël.

Cette année, c'est sur une action LOTO que repose nos espoirs pour réunir des fonds nécessaires à la réalisation d'un "projet voyage" sur plusieurs jours pour nos enfants, ainsi que les sorties traditionnelles.

Tout en souhaitant la collaboration et le soutien de tous, l'équipe USEP présente aux habitants de Val-et-Chatillon ainsi qu'aux membres de la municipalité, ses meilleurs voeux pour cette nouvelle année 2001.

**ASSOCIATION DES MUTILES ET ANCIENS
COMBATTANTS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Section de VAL-ET-CHATILLON**

Notre préoccupation première reste l'obligation du devoir de mémoire envers tous nos camarades combattants morts pour la France en défendant nos libertés et notre indépendance nationale.

Situation et évolution des effectifs en cours d'année :

Effectif au 01/01/2000 : 40 adhérents, pertes :3.
Effectif au 15/11/2000 : 41 adhérents, gains :4.

Situation financière :

Saine et bien gérée, nous permet d'être à l'aise. Merci au trésorier Philippe WOLFF pour le sérieux de son travail.

Activités :

10 janvier 2000 : à partir de 15 h 00, traditionnelle galette des rois avec présentation des vœux, 198 participants dans l'ambiance habituelle.

11 mars 2000 :

Assemblée générale ordinaire qui permet aux adhérents d'être au courant de la situation financière, de l'évolution des effectifs et des diverses activités, et de procéder par élection au renouvellement du comité.



08 juin 2000 :

Sortie de la section pour une visite de la station thermale d'Amnéville.

17 juin 2000 :

Commémoration du 60^{ème} anniversaire de l'appel à la résistance lancé par le général de Gaulle à la B.B.C. de Londres.

18 juin 2000 :

Une délégation avec porte drapeaux assiste à la cérémonie du souvenir à Tanconville.

03 septembre 2000 :

Une délégation de drapeaux assiste à la cérémonie annuelle du souvenir des combats du maquis lors de l'attaque Allemande à Viombois.

09 octobre 2000 :

Obsèques de l'adhérent Léon ANTOINE, membre honoraire de la section, dépôt de la plaque funéraire A.M.C. et condoléances à la famille.

14 octobre 2000 :

Une délégation avec drapeaux assiste à une journée commémorative du 23^{ème} anniversaire du retour des cendres du soldat inconnu d'A.F.N. à notre dame de

12 mars 2000 :

Assemblée générale de l'A.M.C. départementale à NANCY.

08 mai 2000 :

Commémoration du 55^{ème} anniversaire de l'armistice victorieux du 08 mai 1945. Le congrès départemental de l'A.M.C. organisé par le président Bourcy en présence d'une délégation de notre section composée de Messieurs Pierre SOMMIER, Pierre PAUL, Pierre NOËL a eu lieu le dimanche 14 mai 2000 à LUNEVILLE.

Lorette à Réchicourt-le-Château.

28 octobre 2000 :

Le Président assiste à l'assemblée générale du souvenir Français à ST SAUVEUR

11 novembre 2000 :

Cérémonie à 11 heures au monument aux morts pour le 82^{ème} anniversaire de l'armistice victorieux du 11 novembre 1918.

19 novembre 2000 :

Il est prévu qu'une délégation avec drapeaux assiste à la remise d'un nouveau drapeau à la section A.M.C. locale d'Ancerville au monument aux morts D'Ancerville.

Merci à la population de VAL-ET-CHATILLON pour sa générosité et le bon accueil qu'elle réserve à nos quêtes lors des quêtes nationales au profit des victimes de guerre.

Le Président HERY adresse à tous, ses meilleurs vœux de bonne année 2001.

LES AMIS DE MACHET

LES AMIS DE MACHET
Chantier d'insertion
&
SCIERIE DE MACHET
Entreprise d'insertion

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas. Le dimanche 26 décembre 1999, les éléments naturels se sont largement déchaînés et la tempête a fait d'énormes dégâts dans nos belles forêts et vergers. La scierie de Machet n'a eu que quelques tuiles de déplacées fort heureusement. On peut même dire qu'elle est restée intacte dans son écrin de verdure. Il n'en fut pas de même pour le canal d'amenée d'eau qui lui fut percé en plusieurs endroits. Environ 250 arbres se sont abattus sur lui. Il a fallu réparer avant de reprendre la production d'où inactivité de la scierie durant deux longs mois. Le chantier d'insertion s'est donné à fond pour dégager le canal et la production a pu reprendre.

Les clients ont amené du travail à la scierie de Machet et nous avons pu acheter du bois. Mais Machet est une vieille dame et elle seule ne pouvait honorer toutes les commandes alors nous avons acheté une scie mobile qui a été acquise grâce au concours de la Fondation Vivendi, du Conseil Général et de la Direction Départementale du Travail. Depuis le mois de mai 2000, la commune de PETITMONT nous a mis gracieusement à disposition, et nous l'en remercions, une partie de son hameau artisanal. Nous y avons installé la scie mobile. Elle y a effectué, principalement



du sciage à façon. Au 15 août, elle était installée à VAL ET CHATILLON sur le site de la Cotonnaire. Puis elle est partie à BLAMONT à CIREY SUR VEZOUZE, à FREMONVILLE. Elle est revenue à VAL ET CHATILLON le 26 octobre 2000 pour son inauguration en présence de Monsieur Michel DINET, Président du Conseil Général de Meurthe et Moselle et de plusieurs conseillers généraux. L'acquisition de cette scie mobile nous a aussi permis de créer un nouvel emploi.

La scie mobile est partie pour quelques semaines en Moselle, sur le secteur de NIDERHOFF et de SAINT QUIRIN ensuite, elle ira sur BADONVILLER. Elle est vraiment devenue une scie mobile après avoir passé presque 4 mois à PETITMONT.

Notre bureau est installé à VAL ET CHATILLON depuis le début de l'année 2000 dans une partie des anciens bâtiments de la Cotonnaire qui a connu ses heures de gloire. La commune, que nous remercions ici, nous a mis à disposition un local plus grand que le précédent, où nous pouvons recevoir les clients, affûter les lames de la mobile et de Machet et entreposer une petite partie de nos produits.

Cette année, Les Amis de Machet n'ont pas chômé. Sans aucun jeu de mot, il y avait du « pain sur la planche », et le travail avance bien grâce aux CES, aux CEC, aux sagards, à l'encadrement et aussi, à quelques membres bénévoles qui oeuvrent sans compter.

Le chantier d'insertion composé de CES et de chefs d'équipe en CEC, ont participé au dégagement des routes de NORROY jusqu'à SAINT-SAUVEUR et ANGOMONT puis de la route forestière de Machet jusqu'au Petit Marquis. Il reste bien sûr, encore beaucoup à faire. Nous rappelons que le chantier d'insertion est à la disposition des communes pour effectuer des travaux à la demande. N'hésitez pas à contacter le directeur.

N'oublions pas notre vieille dame, la scierie de Machet. Elle travaille, elle aussi. Elle donne tout ce qu'elle peut pour contenter les clients qui n'hésitent pas à nous

amener leur sciage à façon ou à nous passer des commandes.

En cette année 2000, les projets avec la F.O.L et La Croisée Découverte de REILLON ont été mis en sommeil à cause du surcroît de travail occasionnés par la tempête de décembre, mais nous restons en contact. De plus, cette année, pour des raisons de sécurité sur la route forestière de Machet, nous avons préféré faire la porte ouverte du 15 août à VAL ET CHATILLON. Nous espérons pouvoir y faire la prochaine.

En tout état de cause, pour vos prochains travaux, n'hésitez pas à venir au bureau pour passer vos commandes, la secrétaire sera heureuse de vous y accueillir tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, du lundi au vendredi.

bureau tél.fax 03.83.42.69.59
scierie tél .03.83.42.50.39

La Présidente V. MONNIER

ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural L'ADMR est à votre écoute

Chaque année l'ADMR a la possibilité de s'exprimer dans le bulletin municipal qui lui est largement ouvert sur toutes les interventions qu'elle est en mesure de mettre à la disposition de nos concitoyens Il me paraît utile de les rappeler car à tout moment, vous pouvez vous-même ou un proche vous trouver en difficulté. Sachez que nous sommes là pour vous aider, vous conseiller et trouver ensemble la solution la mieux adaptée à votre situation. Quels sont nos services:

Domicile-Service

S'adresse à toutes les personnes seules ou en couple, qui n'ont pas atteint 70 ans. Le prix horaire d'intervention est tout compris de 61 francs déductibles des impôts- Le nombre d'heures d'intervention n'est pas limité. Aucun dossier n'est à constituer en dehors d'une simple convention précisant le nom de la salariée ainsi que le nom du bénéficiaire.

Aide-ménagère:

Toutes les personnes peuvent bénéficier de ce service particulièrement intéressant pour les personnes à la retraite qui peuvent bénéficier d'une aide financière. Le

Les repas:

D'un grand secours pour tous ceux et celles qui sont en difficulté sur ce point. Le prix actuel du repas est de 42 francs. Vous établissez vous-même le rythme de vos repas, il suffit que nous soyons prévenus la veille au soir au plus tard. Ensuite, c'est avec la personne qui apporte le repas que vous déterminez le suivi. Les repas sont payés fin de mois par chèque remis à l'employée et quel que soit le nombre de repas. A titre indicatif nous assurerons, pour l'année 2000, sur le secteur Cirey-Badonviller plus de 14000 repas.



Travailleuses Familiales :

Nous intervenons auprès des couples ou personnes isolées qui rencontrent des difficultés en raison de leur situation familiale: plusieurs enfants en bas âge, mauvaise santé, attente difficile d'un bébé etc.. La part restant à la charge de la famille est déterminée par le Quotient Familial de celle-ci.



L'ADOMI :

Un accord passé entre les Mutuelles permet très souvent, si vous êtes vous-même mutualiste de bénéficier d'un nombre d'heures gratuites lorsque vous relevez d'une hospitalisation. Cette aide généralement de 20 heures permet l'instruction d'un dossier pour le suivi. Pas de condition d'âge pour ADOMI.

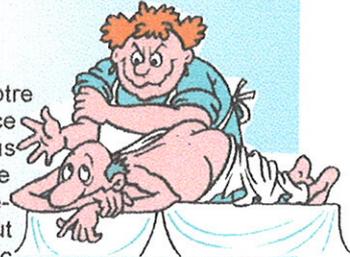
SIAD Soins infirmiers à domicile.

L'ADMR dispose de 35 lits médicalisés. Ce service très apprécié permet sous le contrôle d'une infirmière coordonnatrice et d'aides-soignantes diplômées de maintenir les personnes chez elles tant qu'elles ne

coût horaire est déterminé compte tenu de vos ressources par la caisse de laquelle vous dépendez. Les sommes payées sont déductibles de vos impôts sur le revenu. Le nombre d'heures d'intervention varie en fonction de votre dépendance. Au-delà de 29 h nécessaires nous demandons l'intervention des services départementaux pour l'étude d'un dossier P.S.D (Prestation spécifique Dépendance. Si votre dossier est accordé vous bénéficiez d'une prestation qui vous est versée mensuellement et couvre totalement vos besoins. L'ADMR met une salariée à votre disposition Si vous le souhaitez

Mandataire:

Nous mettons une salariée à votre disposition et vous êtes dans ce cas son employeur. Nous assurons toute la partie administrative: bulletin de salaire-Urcssaf etc. Le prix horaire tout compris est de 55 francs avec exonération (plus de 70 ans) Les sommes payées sont toujours déductibles à 50% de l'impôt sur le revenu. Tout le monde peut en bénéficier.



relèvent pas impérativement de soins hospitaliers. Les infirmières libérales assurent les soins ne relevant pas de la compétence des aides-soignantes.



Téléalarme:

Ce service sécurise les personnes isolées ainsi que leurs familles. Ce service depuis sa création a sauvé plusieurs personnes sur notre secteur.



Nos services n'ont de valeur que par la qualité de nos intervenantes qui sont à l'écoute des personnes chez lesquelles elles interviennent. Leur sérieux, leur dévouement, leur présence font qu'elles sont particulièrement

appréciées.

Notre personnel suit systématiquement des stages de formation qui les conduit à bien refléter la philosophie de l'ADMR : être au service de tous ceux et celles qui en ont besoin et les aider à briser ce terrible isolement avec lequel tant de gens de chez nous sont confrontés.

Quand vous le souhaitez, nous serons à vos côtés.

Personnes bénévoles que vous pouvez contacter:
R. Godfroy Président 03 83 42 53 82
J. Wernert Présidente-adjointe 03 83 42 52 99
J.M. Rouillon pour la téléalarme 03 83 42 60 74

L'ADMR Cirey-Badonviller souhaite à tous un joyeux Noël et vous présente ses vœux les meilleurs pour l'an 2001

FAMILLES RURALES

Le crépuscule de l'an 2000 va s'estomper dans la nuit des temps. Une année supplémentaire marquera l'existence de notre association : 23 ans. Loin s'en faut pour qu'elle retrouve son dynamisme d'autrefois. Les effectifs au cours des années, s'érodent. La relève espérée, attendue et souhaitée, n'est toujours pas d'actualité.

Pourquoi ! adhérer au club du 3^{ème} âge, serait-ce synonyme d'un vieillissement prématuré ?

Pas du tout, bien au contraire, rejoindre l'association Familles Rurales, permet de participer aux activités des différents clubs, une fois par semaine, pour passer un moment agréable dans l'amitié et la convivialité. N'hésitez pas à prendre contact avec les responsables pour de plus amples informations.

Nos manifestations sont toujours appréciées de tous les membres. d'octobre à mars, 1 fois par mois, des soirées belotes sont programmées.

Les réunions hebdomadaires des clubs sont toujours bien suivies, bien que les adhérents soient de moins en moins nombreux.

Cette année avec le club du 3^{ème} âge, le club féminin et le club couture (les enfants), "Familles Rurales" a participé à un défilé carnavalesque le

dimanche 30 avril en s'associant avec la MJC de Petitmont. Les organisateurs et les participants ont été très déçus du peu de monde venu les encourager. Dommage que l'indifférence de la population contribue tout doucement au déclin certain de nos villages. Les bénévoles, petit à petit, se mettent hors circuit.



CLUB DU 3^{ème} AGE :

Sous l'impulsion de son dynamique Président Monsieur SOMMIER, le 4 mars, une journée choucroute a été organisée et appréciée par les convives.

Le 14 juin, voyage au Musée Grégoire à Embarménil, et au parc animalier de Ste croix (Rhodes). Les adhérents du club et invités ont découvert l'œuvre de l'association des "Amis de l'Abbé Grégoire". Les commentaires exposés par son président ont été de l'avis de tous, pleins d'enseignements. C'est ainsi que nous avons appris que l'Abbé Grégoire était né en 1750 à VEHO (54) dans l'ancien diocèse de Metz et que dans ses nombreux ouvrages, il a traité les ghettos juifs renfermant plusieurs milliers de personnes vivant dans des conditions indignes de chrétien. Dans un de ses mémoires, il a fait appel à la charité chrétienne à leur égard. Il a écrit : "L'essai sur la régénération physique, morale et politique des juifs en quelque sorte, on parlait déjà d'antisémitisme. Il milita également pour l'abolition

de l'esclavage.

L'après midi, nous sommes allés visiter le parc animalier de Ste Croix (Rhodes). Petits et grands ont été véhiculés par le petit train et de ce fait, ont pu observer les animaux peuplant ce parc attractif. Au retour, à Val-et-Chatillon, les participants ont remercié les organisateurs. Comme chaque année, le club a participé aux différentes manifestations des clubs voisins (Voyer, Cirey/Vezouze etc...)

CLUB FEMININ

Comme l'an passé ce club a participé aux portes ouvertes des 14 et 15 août organisés par l'association "Mémoires du Textile". Les visiteurs ont pu admirer les articles présentés et se sont laissés tenter pour acquérir l'objet de leur choix. Les journées de rencontre du mercredi, avec le savoir-faire des unes et des autres, permet de réaliser la confection d'objets ou articles destinés à offrir au club du 3^{ème} âge ou encore à la vente.

CLUB COUTURE

Toujours aussi actif, dynamique, continue de se réunir les jeudis après-midi. Au fil du temps de nouvelles adhésions viennent étoffer les effectifs. Bien que ce club soit dévolu aux jeunes, on se doit de féliciter une ancienne : Madame LAMBOUR, qui allie son âge avec la jeunesse des autres adhérentes, dans la bonne humeur de toutes. Beaucoup de passion se détache dans la confection de leurs articles. Les 14 et 15 août aux portes ouvertes de "Mémoires du Textile", les matériels exposés ont été



(Suite page 25)

(Suite de la page 24)

aussi appréciés des visiteurs.

SCRABBLE

Les participants sont toujours passionnés et raresont celles qui boudent la séance hebdomadaire. Les parties préparées par Madame DARDAINE Jacqueline et Roland, son époux permettent d'oublier momentanément le quotidien, pour essayer de placer rapidement un SCRABBLE.

Tous les ans, à la rédaction de ce bulletin, nous ne pouvons que constater que la vie qui passe nous enlève des cœurs proches des nôtres, des êtres qui partageaient les mêmes sentiments et les mêmes espérances. Nous garderons toujours un fidèle souvenir. Ils ont été le ciment de notre association qui hélas s'effrite. Nous aurons également une pensée particulière pour les personnes hospitalisées ou en maison de retraite.

NOTES D'INFORMATIONS

- Dimanche 4 mars 2001, à la salle des fêtes de Val-et-Chatillon : journée choucroute.
- Le podologue-pédicure consulte toujours tous les 2 mois. Prochaine consultation le samedi 27 janvier 2001. Il assure ses prestations au local de familles rurales ou à domicile.

Rendez-vous à prendre auprès de Madame FERRON Geneviève TEL : 03-83-42-67-96.

A l'aube du 3^e millénaire, en mon nom personnel et au nom de l'ensemble des membres de l'association, je forme des voeux de bonheur et de bonne et heureuse année.

Pour tous, que 2001 soit l'aurore d'un renouveau pour Familles Rurales et que vous veniez nous rejoindre, nous vous attendons.

Le Président : FERRON Jean-Marie

LA FANFARE DES RENARDS

Cette année, l'article de votre Fanfare n'aura pas le ton habituel. Le Président, cruellement affecté, a laissé à d'autres le soin de s'exprimer à sa place. Nous tenons à lui exprimer notre soutien dans ces moments difficiles et nous l'assurons de toute notre compassion.

Comme il l'aurait dit, nous en sommes sûrs, : *«Renards, votre fanfare est toujours là ! face au vent, bien droite dans ses bottes !»*

Grand merci à tous ceux qui la font fonctionner. Aux parents qui nous confient les plus jeunes, aux moins jeunes qui font office de piliers, ceux sur qui on peut s'appuyer quand il faut jouer «Aux morts» (un morceau particulièrement difficile, tous les clairons et tambours vous le diront), grand merci au chef de musique Daniel



GESTER, sans oublier celui que le Président qualifie de grand intendant, René BOUQUET.

Nous vous souhaitons tous un joyeux Noël et une très bonne année 2001.

L'ACCA

Pour les chasseurs, la journée du 26 décembre 1999 restera gravée dans la mémoire de tous ceux qui se sont trouvés dans la forêt communale. Ils ont assisté en spectateurs impuissants à l'agonie des grands arbres qu'ils avaient l'habitude de côtoyer au cours de leurs p é r é g r i n a t i o n s cynégétiques.

Un seul blessé, gravement atteint il est vrai, et des dégâts importants à deux véhicules, tel est le tribu payé par les chasseurs aux éléments déchaînés. Le bilan aurait pu être bien plus catastrophique sans une véritable suite de petits miracles.

Au lendemain de cette tragédie, tout le monde a pu constater l'ampleur des dégâts: des dizaines d'hectares de forêt rasés, des monceaux de chablis partout, la baraque de la Croix-Colin aplatie.

C'est dans un paysage apocalyptique que nous avons

abordé la présente saison de chasse avec l'incertitude la plus totale sur la façon d'opérer, tout étant bouleversé : chemins, lignes de postage, barrages de chablis non exploités, etc. Heureusement, le gibier ne semblait pas avoir trop souffert et se trouvait bien présent.

Doté d'une faculté d'adaptation extraordinaire, il s'est habitué à son n o u v e l environnement; ce que nous essayons de faire aussi, mais avec beaucoup plus de difficultés, surtout pour les traqueurs et leurs chiens.

Notre belle forêt, malheureusement, n'est plus qu'un souvenir et il faudra

bien des années avant de pouvoir s'y promener en toute tranquillité.

Meilleurs vœux à tous.



Divers

Au jardin ... (1)

Les travaux de décembre

Bien qu'au repos en ce mois de décembre, la terre vit toujours, mais au ralenti. Profitez de la saison pour effectuer les gros travaux annexes : arrachage de souches, réparation des dégâts de tempête, réfection de clôture et nettoyage des gros outils, sans oublier bêches et sécateurs.

AU POTAGER

- Effectuez les derniers semis de navets sur couche.
- Réduisez les arrosages des plantes sous serre.
- Pour faire blanchir les pissenlits et les salades d'hiver, recouvrez-les de cônes noirs.
- Triez les pommes de terre de conserve en supprimant tout tubercule qui présenterait le moindre signe de pourriture ou de maladie.

AU JARDIN D'AGREMENT

- Nettoyez vos massifs.
- Plantez rosiers et arbustes d'ornement s'il ne gèle pas. Si c'est le cas, placez-les en jauge en attendant des jours meilleurs. Arrosez après plantation.
- Protégez les jeunes plants en recouvrant le sol de paille, de copeaux de bois ou de coques de cacao, après les avoir buttés.

AU VERGER

- Nettoyez les noyers malades et brûlez les rameaux supprimés.

- Traitez ceux dont les feuilles ont jauni ou noirci, et ceux qui ont perdu fruits et feuilles prématurément.
- Pulvérisez vos arbres fruitiers avec de la bouillie bordelaise dès le gonflement des bourgeons et pendant deux mois, renouvelez l'opération tous les quinze jours.
- Nettoyez-les de leurs lichens et autres mousses en grattant l'écorce avec une brosse.
- Vous traiterez préventivement, en alternant avec la bouillie bordelaise des traitements d'hiver à base d'huiles.

A la maison et au balcon

- Regroupez vos plantes vertes près des fenêtres : elles ont plus que jamais besoin de lumière.
- Préparez le terrain pour vos plantes grimpantes en installant un treillage sur votre balcon ou votre terrasse.



C'est fort de café ... (2)

SENSUALITE – TENDRESSE – VOYAGE ... c'est fort de café !!!

« Un monde plaisir » annonce l'un, tandis que l'autre nous emmène en voyage au pied des caféiers du Kenya, on danse avec les africains, on se saoule d'accent sud-américain : on rêve, on plane, on voyage dans une tasse, mais, finalement on parle très peu du produit. « 100% arabica, 100% émotion », tout est dans la façon de le dire.



Quelques chiffres qui parlent :

6 300 000 tonnes de café produites chaque année dans le monde rapportent **100 milliards de francs** aux pays producteurs.
100 millions de personnes dans le monde vivent

du café.

1 milliard 400 millions de tasses de café sont bues chaque jour dans le monde, mais la production annuelle d'un caféier ne permet de faire que 80 tasses de café environ.

300 000 tonnes de café vert importées chaque année par la France. Lors de la torréfaction, le café perd 20% environ de son poids.

156190 tonnes de café torréfié vendues chaque année en France dans les hyper et supermarchés pour une valeur **6 milliards 896 millions de francs**, ce qui donne un prix moyen au kilogramme de 44,15 francs.

56,52 francs le prix moyen du kg d'arabica, 28,82 francs pour un kg de robusta.

28 paquets de 250 grammes par an, c'est l'achat moyen des ménages français.

5,17 kg par habitant soit 2 tasses par jour, c'est la consommation annuelle du français, qui baisse de 1% environ par an.

(1) D'après D. B. JARDINOT

(2) Extrait du magazine GaultMillau mars-avril 2000

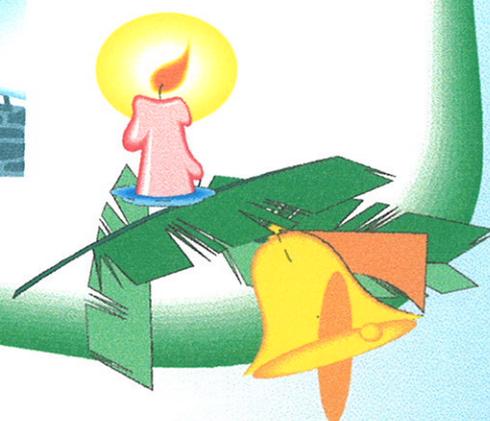
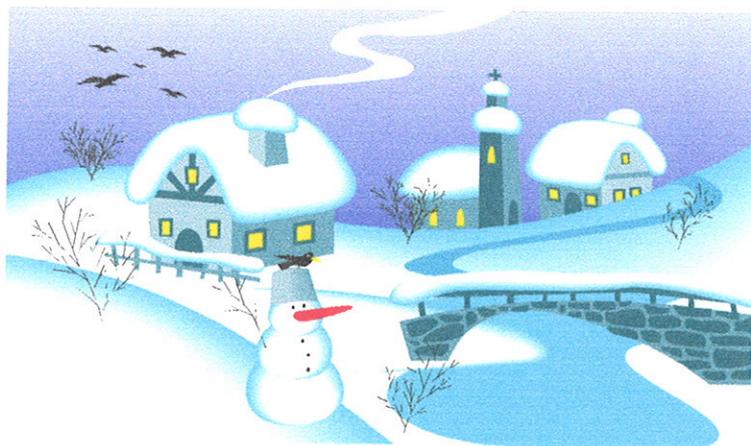
Ce 15^{ème} bulletin municipal est le dernier de la série puisque des élections municipales ont lieu en mars prochain.

Merci à ceux qui ont collaboré à sa rédaction

**Le Maire,
Les Adjoints,
les Conseillers municipaux,
et le personnel communal**

**vous souhaitez de passer d'excellentes
fêtes de fin d'année.**

**Ils vous présentent leurs meilleurs vœux
pour cette entrée dans le troisième
millénaire**



Bulletin réalisé et imprimé par nos soins